Economic Council
of Canada

Conseil économique
du Canada

Working Paper
Document de travail

Document de travail n° 12

Le chômage de longue durée au Canada

Syed Sajjadur Rahman et Surendra Gera

1990

ISSN 1180-3495

92-05317/

Le chômage de longue durée au Canada

Les résultats contenus dans le présent document de travail demeurent l'entière responsabilité des auteurs et, en tant que tels, n'ont pas reçu l'adhésion des membres du Conseil économique du Canada.

Table des matières

Remerciements vii

Avant-propos ix

Résumé xi

Introduction 1

Le phénomène du chômage de longue durée au Canada 2
Le chômage de longue durée et le taux de chômage 4
La fréquence du chômage de longue durée au Canada – Données désagrégées 6
Les tendances régionales 6
Les tendances démographiques 8
La concentration du chômage chez les chômeurs de longue date 9
Le chômage de longue durée revêt-il un caractère particulier au Canada ? 13
Le chômage de longue durée constitue-t-il un problème au Canada ? 15

Les causes du chômage de longue durée au Canada 17
Le chômage de longue durée et la dynamique du chômage 17
Les entrées 18
Les sorties 20
Les données sur l'entrée en chômage et la sortie du chômage au Canada 20
Les taux d'entrée et de sortie par région 23
Les probabilités de sortie du chômage des chômeurs de longue date 25
Les causes de la baisse des taux de sortie 29
La pénurie d'emplois 29
L'évolution de la nature des emplois et les déséquilibres du marché du travail 33
La baisse de l'intensité de la recherche d'emploi chez les chômeurs de longue date 35
Autres facteurs 36
Les causes du chômage de longue durée : résumé 36

Les répercussions macroéconomiques du chômage de longue durée 36
Inflation salariale et chômage de longue durée 37
Hystérèse et chômage de longue durée 41

La réduction du chômage de longue durée : politiques et perspectives 42
Les politiques canadiennes actuelles 43
Le programme Développement de l'emploi, composante de la Planification de l'emploi 43
La réintégration des travailleurs âgés 47
Programmes actuels à l'intention des travailleurs âgés 47
Politiques innovatrices 48

Conclusions 49

A Estimations logit 53

B Rapport entre les variations du taux de chômage et la proportion de chômage de longue durée 55

Notes 57

Liste des tableaux et des graphiques 61

Bibliographie 63

Remerciements

Le présent document expose des travaux dont certains résultats ont déjà été utilisés pour le Vingt-cinquième et le Vingt-septième Exposé annuel du Conseil économique du Canada. Nos entretiens avec nos collègues du Conseil ont été éclairants sur bien des points. Nous tenons à remercier les membres du Comité des documents de travail ainsi que les autres experts, notamment Andrew Burns et Miles Corak, dont les commentaires nous ont été précieux. Luc Filion et Marg Willis nous ont apporté leur aide pour les travaux informatiques, tandis que Mary Rowe, Lise Sabourin et Louise Desjardins ont dactylographié les ébauches successives de l'étude. Cependant, nous sommes seuls responsables des erreurs et des omissions qu'elle peut comporter.

Avant-propos

Malgré la vigueur de la croissance économique et de la création d'emplois, la fréquence du chômage de longue durée est restée exceptionnellement élevée durant les années 80. Même en 1989, année où le chômage est retombé au niveau enregistré en 1981, la proportion de la population active qui était sans emploi depuis un an ou plus équivalait à une fois et demie celle de 1981.

Des périodes de chômage aussi prolongées entraînent des coûts sociaux et personnels considérables. Le chômage chronique marque les individus, et il érode les compétences, réduit les chances d'emploi et abat le moral de ceux qui en sont victimes. La persistance du chômage de longue durée témoigne également du fonctionnement inefficient du marché du travail.

La présente étude a été commandée par le Conseil dans le cadre du projet de recherche sur les problèmes de chômage. Le phénomène du chômage de longue durée au Canada y est examiné sous quatre angles. Les trois premières parties sont consacrées à sa description ainsi qu'à l'examen de ses causes et de ses répercussions macroéconomiques. Dans la quatrième, les auteurs passent en revue les politiques actuelles visant à réduire le chômage de longue durée, et avancent des propositions quant aux orientations futures à cet égard.

Il ressort de l'analyse que le fardeau du chômage de longue durée est inégalement réparti, notamment entre les différents groupes d'âge et les régions. Le fait qu'il frappe de plus en plus les travailleurs âgés est d'autant plus préoccupant que ceux-ci occuperont une place importante dans la population active future du Canada. De même, les disparités de la répartition de ce type de chômage d'une région à l'autre ont aggravé les déséquilibres régionaux en matière de chômage. Ces deux questions méritent un examen attentif.

Syed Sajjadur Rahman et Surendra Gera sont économistes au Conseil économique du Canada.

Judith Maxwell
Présidente

Résumé

Le présent document décrit et analyse le phénomène du chômage de longue durée au Canada. Les auteurs ont cherché à répondre à quatre grandes questions : 1) Le chômage de longue durée constitue-t-il un problème au Canada ? 2) Quelles en sont les causes ? 3) Quelles répercussions a-t-il sur le plan macroéconomique ? 4) Quelles sont les politiques visant à réduire le chômage de longue durée ? Les données sur lesquelles se fonde l'analyse proviennent de nombreuses sources; les auteurs ont notamment utilisé l'Enquête sur la population active, l'Enquête sur l'activité, l'Enquête sur l'activité annuelle et les données sur les mouvements bruts.

Dans les années 80, un petit nombre de Canadiens sont restés en chômage pendant de longues périodes. Le chômage de longue durée est devenu plus fréquent durant la récession de 1981-1982, et l'est resté dans la période de reprise et d'expansion, soit de 1983 à 1989. Ce phénomène a entraîné une concentration de plus en plus importante de la période de chômage chez les chômeurs de longue date.

La répartition du phénomène suscite aussi des préoccupations. Depuis la dernière récession, le chômage de longue durée est devenu plus fréquent dans toutes les régions. En outre, les disparités régionales en matière de chômage ont été aggravées par les écarts constatés dans la fréquence du chômage de longue durée. Quant aux divers groupes d'âge, ce sont les travailleurs âgés qui sont le plus touchés.

Enfin, à en juger d'après le cycle économique actuel, il est probable que la fréquence du chômage de longue durée continuera d'augmenter au cours du prochain repli conjoncturel, et qu'elle demeurera à ce niveau élevé durant la reprise qui suivra.

La persistance du chômage durant la dernière partie de la période d'expansion a résulté d'une diminution relative des taux de sortie du chômage, particulièrement chez les travailleurs adultes de 25 ans et plus. L'évolution de ces taux dans les différentes régions a reflété la reprise inégale enregistrée pendant la période 1983-1989. Dans les provinces de l'Ouest, en particulier, les taux d'entrée en chômage sont restés, en 1989, supérieurs, et les taux de sortie, sensiblement inférieurs, à leurs niveaux de 1981. Cette même année, les taux de sortie étaient également inférieurs à ceux de 1981 dans les provinces de l'Atlantique.

La probabilité de sortie du chômage est beaucoup plus faible chez les chômeurs de longue date (période de chômage de six mois ou plus) que chez les chômeurs de fraîche date (période de chômage de moins de trois mois); cet écart s'est creusé depuis la récession de 1981-1982. Parmi les groupes d'âge,

les travailleurs âgés chômeurs de longue date ont éprouvé le plus de difficulté à sortir du chômage. Il s'agit non seulement du groupe dont les chances sont les moins bonnes à cet égard, mais sa probabilité de sortie a en outre sensiblement diminué dans les années 80. Pour les autres groupes d'âge, même si le chômage de longue durée pose des problèmes sérieux, la situation n'est pas désespérée. Parmi toutes les régions, c'est au Québec qu'une longue période de chômage risque le plus de se poursuivre.

La baisse du taux de sortie résulte de plusieurs facteurs. Alors que la récente période d'expansion a été marquée par la création d'un grand nombre d'emplois, il semble, d'après les données, que les chômeurs de longue date n'en ont pas bénéficié. Autre facteur important, les emplois offerts sont d'une nouvelle nature : le secteur tertiaire est devenu le premier employeur, et les emplois non standard, par exemple les emplois à temps partiel, prennent de plus en plus d'importance. Enfin, de nouvelles compétences sont requises, d'où l'inadéquation entre la demande et l'offre de main-d'œuvre.

L'analyse révèle que le chômage de longue durée n'a exercé aucune pression sur les salaires durant les années 80. Ce résultat porte à croire que des politiques visant à encourager les chômeurs de longue date à entrer dans les rangs de la population active occupée auront pour effet, en augmentant l'offre (effective) de main-d'œuvre, d'accroître l'emploi et de réduire les salaires. Selon la courbe de Phillips, les mesures prises pour réduire le chômage de longue durée feront baisser le taux de chômage naturel sans provoquer des pressions inflationnistes.

Au Canada, le programme Développement de l'emploi, composante de la Planification de l'emploi, ainsi que les efforts de placement, de counselling et autres activités des Centres d'emploi du Canada, permettent d'offrir aux chômeurs de longue date diverses formes d'aide bien coordonnées. Ils visent à accroître la compétitivité de ces travailleurs et à leur offrir des possibilités d'emploi en leur faisant acquérir une formation et une expérience de travail. Dans l'ensemble, si l'on en juge par les taux de participation, le programme a remporté un certain succès. Il pose cependant deux problèmes. Le premier a trait à l'admissibilité fondée sur la règle des « 24 semaines sur 30 ». Une analyse des probabilités de sortie du chômage indique qu'il serait peut-être plus efficace de réduire à quatre mois environ la période d'admissibilité. Le deuxième tient au fait que le programme ne s'adresse pas spécialement aux travailleurs âgés, lesquels constituent le groupe le plus frappé par le chômage de longue durée, celui qui a le plus besoin d'aide. Ces derniers sont en outre appelés à jouer un rôle croissant dans l'économie, étant donné le vieillissement de la population active du Canada. Le programme Développement de l'emploi devrait donc viser tout spécialement l'intégration dans la population active des travailleurs âgés frappés par le chômage de longue durée.

Introduction

En 1989, le taux de chômage du Canada a fini par retomber à son niveau de 1981, c'est-à-dire d'avant la récession. La persistance d'un taux de chômage élevé durant la plus grande partie des années 80 s'explique par la gravité de la récession de 1981-1982 – qui s'est traduite par un nombre sans précédent d'entrées en chômage – et par la transformation de la structure industrielle au cours du cycle économique, cause de déséquilibres du marché du travail, qui ont empêché pendant de longues périodes beaucoup de chômeurs de retrouver du travail. Ces phénomènes ont entraîné une transformation structurelle du marché du travail au Canada.

Cette transformation structurelle a eu pour important résultat d'accroître la fréquence du chômage de longue durée. En 1989, les personnes en chômage continu depuis un an ou plus représentaient 6,6 % du nombre total de chômeurs. Bien que cette proportion ait diminué à partir de 1985, elle est restée bien supérieure à son niveau de 1981, soit 3,5 %.

Des périodes de chômage prolongées entraînent des coûts sociaux et personnels considérables. Pour la société, l'existence d'un important chômage de longue durée entrave le fonctionnement efficace du marché du travail, en marginalisant une partie de la main-d'œuvre et en accroissant les coûts de l'assurance-chômage et d'autres programmes sociaux. Pour l'individu, le fait d'être en chômage durant de longues périodes érode ses compétences, réduit ses possibilités d'emploi ultérieur, et finit par exercer des effets pernicieux sur son moral. Les conséquences du chômage de longue durée (que nous désignerons désormais par le sigle CLD) ne se bornent pas à ces coûts immédiats. Le fait qu'il atteigne le moral des travailleurs touchés et qu'il les marginalise par rapport à la population occupée pourrait donner naissance à des attitudes sociales qui, « au fil du temps, ralentiraient l'adaptation aux nouvelles structures économiques et réduiraient le potentiel de croissance économique » [OCDE, 1988*a*, p. 95].

Le présent document décrit et analyse le phénomène du chômage de longue durée au Canada. Il s'articule autour de quatre questions :

1 Le CLD constitue-t-il un problème ?

2 Quelles en sont les causes ?

3 Quelles répercussions a-t-il sur le plan macroéconomique ?

4 Quelles sont les politiques visant à le réduire ?

Le premier problème méthodologique posé par une analyse du CLD est celui de sa définition. L'OCDE le définit actuellement comme une période de chômage continu d'un an ou plus. Cependant, certains ont soutenu que dans certains pays – comme le Canada, les États-Unis, le Japon et les pays

scandinaves – il conviendrait sans doute mieux de retenir comme critère une durée de six mois, ce qui est nettement supérieur à la durée moyenne des périodes de chômage [OCDE, 1988*a*]. Dans la présente étude, nous présentons selon le cas des données correspondant à l'une ou l'autre de ces définitions.

Dans la deuxième partie, nous examinons le phénomène du CLD au Canada, sous ses différents aspects, afin de déterminer s'il constitue un problème important dans notre pays. Dans la troisième, nous en analysons les causes. Ses répercussions macroéconomiques sont examinées dans la quatrième partie, et les mesures prises par le Canada pour le réduire, dans la cinquième. La sixième et dernière partie est réservée aux conclusions.

Le phénomène du chômage de longue durée au Canada

Le fait le plus notable de l'évolution récente du chômage au Canada a été l'augmentation sensible de la durée des périodes de chômage. De 1979 à 1989, période où le taux de chômage n'a à peu près pas varié, la durée moyenne du chômage, mesurée par la durée des périodes incomplètes selon les données de l'Enquête sur la population active[1], a augmenté d'environ 27 % chez tous les groupes d'âge pour s'établir à 17,9 semaines en 1989 (tableau 1). En 1983, la durée moyenne d'une période de chômage atteignait 21,8 semaines. Au cours du dernier cycle économique (1981-1989), les différents groupes d'âge n'ont pas été frappés de la même manière par le chômage. En 1989, sa durée chez les travailleurs âgés (de 45 ans et plus) était plus du double de celle enregistrée par le groupe des 15 à 24 ans. En outre, alors que la durée moyenne du chômage a diminué au cours du cycle pour les jeunes de 15 à 24 ans, elle s'est accrue pour les travailleurs âgés.

Tableau 1

Durée moyenne du chômage au Canada, 1979-1989[1]

	Nombre moyen de semaines de chômage							
	1979	1981	1983	1985	1986	1987	1988	1989
Tous les groupes d'âge	14,1	15,1	21,8	21,7	20,3	20,5	18,3	17,9
15 à 24 ans	12,9	13,0	18,4	15,7	14,4	14,2	12,0	11,3
25 à 44 ans	14,3	15,9	23,1	23,1	21,5	21,8	19,4	19,0
45 ans et plus	18,9	19,3	26,7	29,7	28,9	28,5	26,1	25,4

1 Durée des périodes de chômage incomplètes.

Source D'après Statistique Canada, *La population active*, n° 71-001 au catalogue, divers numéros.

L'augmentation de la durée du chômage tient en grande partie au fait qu'une proportion croissante d'individus connaissent un chômage prolongé (tableau 2). Ainsi, les personnes restées continuellement en chômage depuis 12 mois ou plus représentaient 3,5 % des chômeurs en 1979. La récession du début des années 80 a fait monter en flèche ce pourcentage, quoique avec un certain retard. Il a atteint un maximum de 10,1 % en 1985, pour diminuer ensuite; en 1989, il s'établissait à 6,6 %.

Même si la proportion de chômeurs de longue date était nettement supérieure en 1989 à la moyenne enregistrée jusqu'alors, cette proportion était minime par rapport à l'ensemble des chômeurs. On pourrait en déduire que la fréquence du CLD ne constitue pas un problème grave au Canada. Un deuxième fait pourrait accréditer cette thèse : la proportion de chômeurs de longue date suit une courbe parallèle au taux global de chômage, c'est-à-dire que la proportion de chômeurs de longue date varie en fonction de l'augmentation (ou de la diminution) de ce taux. Ce dernier facteur pourrait militer contre toute mesure particulière visant cette catégorie de chômeurs. Les efforts devraient peut-être porter plutôt sur le niveau général de chômage.

Tableau 2

Fréquence du chômage de longue durée et taux de chômage, Canada, 1976-1989

		Fréquence du chômage de longue durée[1]	
	Taux de chômage	Six mois ou plus	Douze mois ou plus
1976	7,1	13,5	4,0
1977	8,1	14,7	3,5
1978	8,3	16,4	3,4
1979	7,4	15,0	3,5
1980	7,5	15,0	3,7
1981	7,5	15,6	4,3
1982	11,0	19,8	5,1
1983	11,8	28,0	9,6
1984	11,2	26,1	9,9
1985	10,5	25,6	10,1
1986	9,5	23,5	8,8
1987	8,8	23,6	9,2
1988	7,8	20,2	7,1
1989	7,5	20,1	6,6

1 Pourcentage du nombre total de chômeurs attribuable aux personnes en chômage pendant les deux périodes.

Source D'après Statistique Canada, *La population active*, n° 71-001 au catalogue, divers numéros.

Nous consacrerons le reste de la présente partie à l'examen des divers aspects du CLD au Canada, de manière à déterminer s'il constitue un problème. La réponse à cette question dépend de plusieurs facteurs. On peut avancer que des tendances globales comme celles que nous avons mentionnées ci-dessus dissimulent en général les préoccupations que suscite le CLD. Par exemple, même si la fréquence du CLD peut être relativement faible, elle peut être importante chez certains groupes démographiques ou dans certaines régions. Une faible fréquence peut aussi dissimuler le fait que les chômeurs de longue date supportent la majeure partie du fardeau du chômage. En outre, le CLD peut entraîner une persistance du chômage. Tel est le cas si le CLD diminue plus lentement que le taux de chômage au cours des périodes de reprise et d'expansion.

Le chômage de longue durée et le taux de chômage

Bien qu'il existe une corrélation positive entre le taux de chômage global et la proportion de chômeurs de longue date, les mouvements des deux variables ne sont pas symétriques. La proportion en question augmente lorsque le taux de chômage global s'élève. Cependant, elle ne diminue pas, du moins pas immédiatement, lorsque ce taux diminue, comme cela s'est produit au Canada durant la période 1984-1989. L'évolution typique est représentée par une courbe en forme de crochet (voir le graphique 1). Dans ce cas, le CLD se définit comme la proportion de chômeurs en chômage continu depuis 12 mois ou plus.

Graphique 1

Chômage de longue durée, Canada, 1976-1989

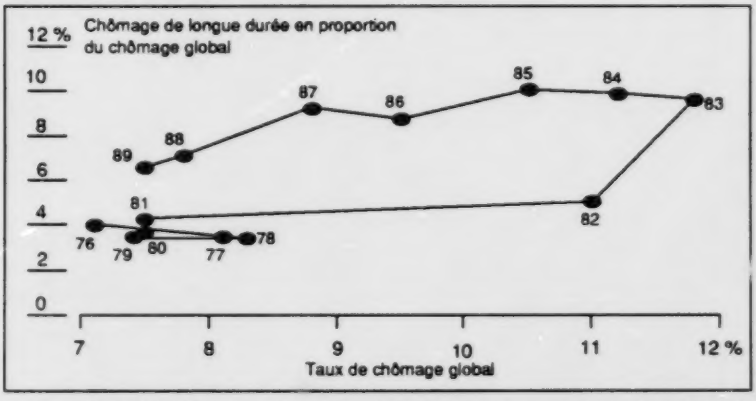

SOURCE Estimations des auteurs, d'après Statistique Canada, *La population active*, n° 71-001 au catalogue.

Au Canada, la dynamique du marché du travail à l'origine de cette évolution en crochet a opéré ses effets en trois étapes successives. Le chômage a augmenté durant la récession de 1981-1982 (1re étape). Un plus grand nombre de travailleurs tombant en chômage, la proportion de chômeurs de longue date a tout d'abord régressé. Cependant, une partie des nouveaux chômeurs sont passés l'année suivante dans la catégorie des chômeurs de longue date, dont la proportion s'est alors accrue (2e étape). Elle a continué d'augmenter fortement en 1982-1983, bien que la croissance du taux de chômage global se soit ralentie. Ce taux global a fléchi au cours des années 1983-1989, mais les sorties de chômage de longue durée n'ont pas été assez nombreuses pour ramener la proportion des chômeurs de longue date par rapport au nombre total de chômeurs au niveau enregistré avant la récession (3e étape).

L'évolution asymétrique du CLD au cours du cycle économique se manifeste aussi par le taux de chômage attribuable à ce groupe (tableau 3). De 1981 à 1983, par exemple, période où le taux de chômage a monté d'environ 60 % au Canada, la proportion du taux de chômage attribuable aux personnes se déclarant sans travail depuis 12 mois ou plus a quadruplé. Par contre, bien qu'en 1989 le taux de chômage soit tombé à 7,5 %, niveau observé pour la

Tableau 3

Taux de chômage selon la durée du chômage, Canada, 1976-1989

En pourcentage

	Taux de chômage	Part du taux de chômage total attribuable aux personnes en chômage pendant		
		4 à 26 semaines	27 à 52 semaines	Plus de 53 semaines
1976	7,4	5,9	0,8	0,2
1977	8,1	6,6	0,9	0,2
1978	8,3	6,7	1,1	0,3
1979	7,4	6,0	0,8	0,3
1980	7,5	6,1	0,8	0,3
1981	7,5	6,1	0,8	0,3
1982	11,0	8,6	1,6	0,6
1983	11,8	8,3	2,2	1,1
1984	11,2	8,1	1,8	1,1
1985	10,5	7,6	1,6	1,1
1986	9,5	7,1	1,4	0,8
1987	8,8	6,5	1,3	0,8
1988	7,8	6,0	1,0	0,5
1989	7,5	5,8	1,9	0,5

Source D'après Statistique Canada, *La population active*, n° 71-001 au catalogue.

dernière fois en 1981, le taux de chômage attribuable aux chômeurs de longue date n'a toujours pas retrouvé le niveau de cette année-là.

L'importance de la proportion actuelle est d'autant plus inquiétante qu'elle indique une persistance du CLD en pleine période d'expansion. Il semble, à la lumière du dernier cycle économique, que le CLD progresse rapidement durant une récession, mais qu'il s'abaisse très lentement pendant la période d'expansion. Il est donc possible i) que la proportion de chômeurs de longue date dépasse son niveau actuel dans la prochaine phase descendante du cycle économique et ii) que ce niveau plus élevé devienne alors le point de référence.

La fréquence du chômage de longue durée au Canada – Données désagrégées

Le CLD varie en fonction des régions et des groupes démographiques. Dans certains cas, sa fréquence peut poser un problème. Des disparités importantes ont été relevées à cet égard entre les régions et les différents groupes d'âge du Canada.

Les tendances régionales

Les disparités régionales en matière de taux de chômage se retrouvent dans le CLD des provinces (graphique 2). En 1989, la fréquence du chômage de longue durée (défini comme une période de chômage continu de 12 mois ou plus) était nettement supérieure à la moyenne nationale au Québec et en Colombie-Britannique. La proportion de chômeurs de longue date était inférieure à la moyenne en Ontario et dans les provinces des Prairies, et correspondait aux mouvements relatifs des taux de chômage de ces provinces. Seules les provinces de l'Atlantique faisaient exception à cette tendance. Alors que les taux de chômage y étaient supérieurs à la moyenne nationale, la proportion de chômeurs de longue date dans ces provinces était en général inférieure à la moyenne. Cette proportion est maintenant plus forte qu'elle ne l'était avant la récession dans toutes les régions, sauf l'Ontario[2].

L'une des principales raisons de la persistance du CLD au Québec et en Colombie-Britannique est la restructuration industrielle qui a eu lieu dans ces provinces au cours des années 80. Au Québec, les différences culturelles et linguistiques peuvent également jouer un rôle, dans la mesure où elles entraînent une relative immobilité de la main-d'œuvre. Pour ce qui est de la Colombie-Britannique, son économie a souffert d'une baisse prolongée des prix internationaux des matières premières. Enfin, la reprise inégale qui a suivi la récession du début des années 80 a également contribué à la persistance du CLD dans les différentes régions.

Graphique 2

Fréquence du chômage de longue durée dans les provinces, 1976-1989

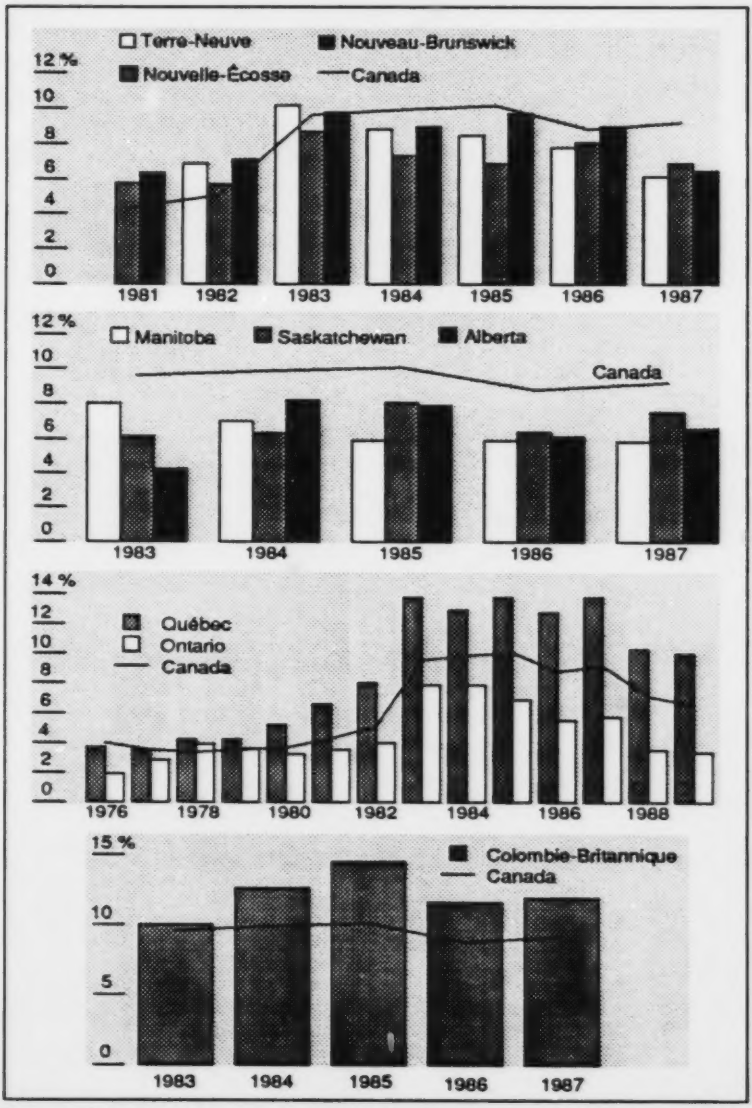

SOURCE Estimations des auteurs, d'après Statistique Canada, *La population active*, n° 71-001 au catalogue.

Les écarts constatés entre les régions en ce qui concerne le CLD accentuent les disparités régionales sur le plan de l'emploi. En outre, la persistance du CLD dans toutes les provinces (à l'exception de l'Ontario) représente une manifestation des déséquilibres accrus de leurs marchés du travail. La situation récente en matière de CLD constitue donc à la fois une cause et un symptôme des inadaptations du marché du travail dans les régions.

Les tendances démographiques

De nombreuses caractéristiques personnelles influent sur la probabilité qu'a un individu d'être victime du chômage de longue durée. Il s'agit notamment de l'âge, du sexe, de l'état matrimonial, de l'instruction, du secteur d'activité et de la profession. Les disparités les plus importantes dans la fréquence du CLD au Canada ont été constatées entre les différents groupes d'âge[3].

La fréquence du CLD tend à augmenter avec l'âge (graphique 3). Les jeunes (de 15 à 24 ans) ont été les moins touchés. Ce phénomène tient sans doute principalement au relâchement des pressions sur le marché du travail des jeunes en raison de la transformation de la structure par âge de la population, ainsi qu'au prolongement des études. Cela peut aussi s'expliquer par le fait que les taux de sortie de l'emploi et du chômage ont tendance à être beaucoup plus élevés chez les jeunes, et que la proportion d'individus quittant la population active est beaucoup plus importante chez eux que dans les autres groupes d'âge [Hasan et de Broucker, 1985].

Graphique 3

Proportion du chômage de longue durée, par groupe d'âge, Canada, 1978-1989

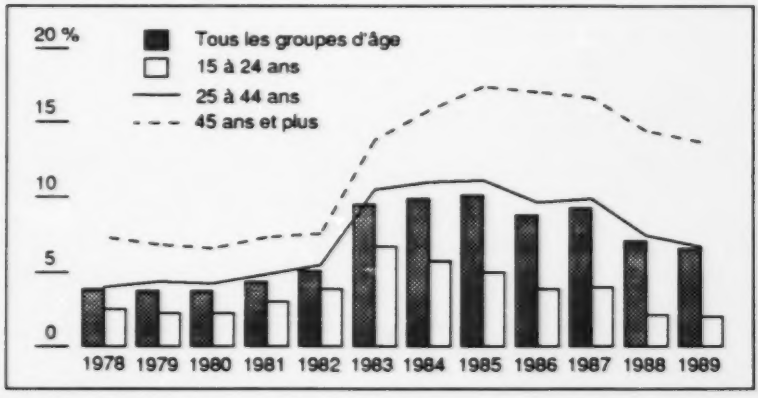

SOURCE Estimations des auteurs, d'après Statistique Canada, *La population active*, n° 71-001 au catalogue.

Dans les années 80, la fréquence du CLD a davantage augmenté chez les travailleurs âgés (de 45 ans et plus) et ceux dans la force de l'âge (de 25 à 44 ans). Au total, les premiers ont été les plus touchés. Le nombre de travailleurs âgés connaissant le chômage de longue durée est passé de 10 000 en 1981 à 26 000 en 1989. Plusieurs facteurs ont pu contribuer à cette augmentation. Il se peut que les membres de ce groupe, une fois sans emploi, aient été victimes de discrimination à l'embauche. Peut-être éprouvent-ils plus de difficulté à s'adapter aux exigences nouvelles du monde du travail sur le plan des compétences. Il leur en coûte sans doute aussi beaucoup plus pour se réinstaller. En outre, la hausse du taux d'activité de ce groupe accroît la concurrence que ses membres se livrent pour les emplois, ce qui rend encore plus difficile la situation de ceux qui veulent sortir du chômage.

Selon les données dont on dispose sur la répartition du CLD par groupe d'âge, il semble que, même si les travailleurs dans la force de l'âge constituent la majeure partie des chômeurs de longue date, la proportion de travailleurs âgés parmi ces chômeurs augmente régulièrement (graphique 4). La tendance est particulièrement évidente au Québec et en Colombie-Britannique. Dans la première de ces provinces, les travailleurs âgés représentaient environ 35 % des chômeurs de longue date en 1989, contre 25 % en 1983. En Colombie-Britannique, les chiffres correspondants s'établissaient à 40 % en 1989 et à 21 % en 1983.

L'augmentation spectaculaire de la fréquence du CLD chez les travailleurs âgés témoigne sans doute d'importants problèmes d'adaptation. La persistance du CLD dans ce groupe révèle aussi que la reprise économique générale des années 1983-1989 n'a pas réglé ces problèmes.

La concentration du chômage chez les chômeurs de longue date

La répartition de la période totale de chômage parmi les différents groupes constitue un aspect important du chômage. Si la majeure partie du fardeau de cette période est supportée par des individus qui sont en chômage pendant de courtes périodes, il peut s'agir d'un chômage frictionnel, auquel cas il n'est pas nécessaire de mettre en place des mécanismes d'intervention spéciaux. Si par contre une importante fraction de cette période est attribuable aux chômeurs de longue date, il peut s'agir de chômage structurel, et il faut sans doute recourir à des mesures visant le marché du travail pour atténuer le problème. La concentration du chômage chez un petit nombre de chômeurs de longue date témoigne aussi d'un partage inégal du fardeau du chômage.

Corak [1990*a*] a calculé la concentration du chômage chez les chômeurs de longue date. Ses calculs sont fondés sur la durée annuelle du chômage des

Graphique 4

Composition du chômage de longue durée, par groupe d'âge, Canada, 1976-1989

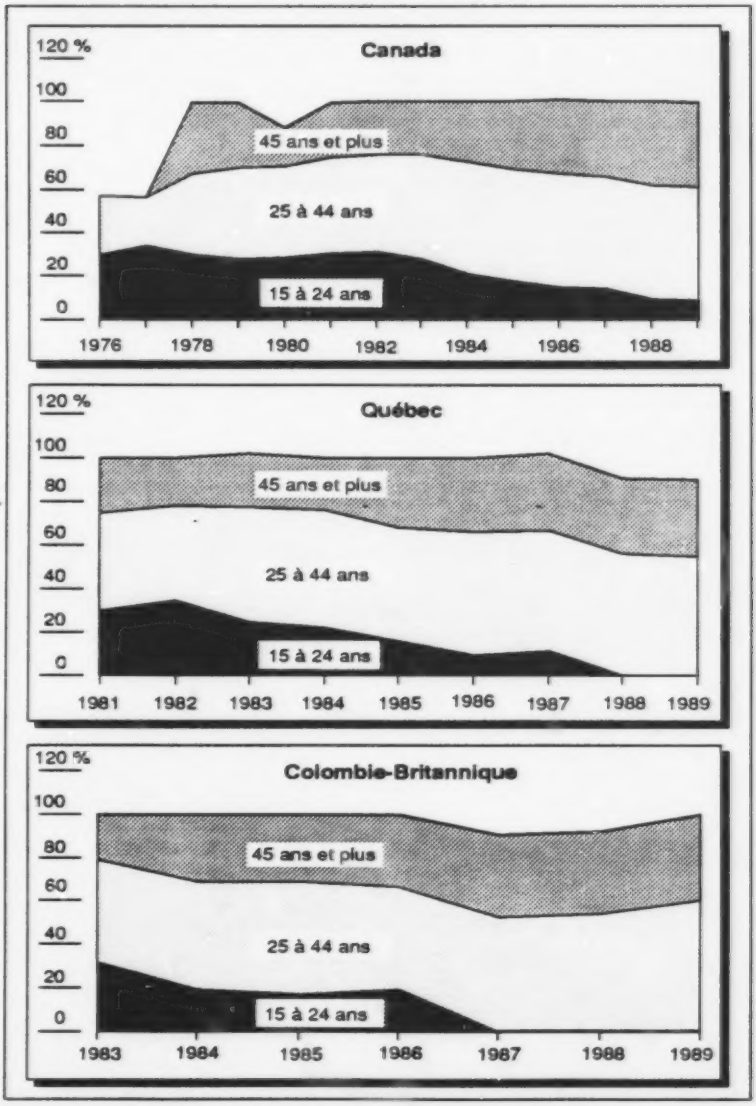

SOURCE Estimations des auteurs, d'après Statistique Canada, *La population active*, n° 71-001 au catalogue.

individus, à partir des données de l'Enquête sur l'activité annuelle pour les périodes 1977-1980 et 1982-1985 et de l'Enquête sur l'activité pour 1986 et 1987. L'utilisation de données annualisées permet de déceler des périodes de chômage répétées et de constater qu'au cours d'une année il est possible de connaître une même durée de chômage soit en une seule période, soit en de multiples périodes. Il s'agit d'un phénomène important au Canada, où la fréquence de périodes multiples est plus grande que dans les autres pays de l'OCDE [1988*b*].

Le tableau 4 présente des données sur la durée annuelle du chômage des individus au Canada durant les années 1977-1980 et 1982-1987[4]. Le taux de chômage figurant à la rubrique 1 est tiré de l'Enquête sur la population active. À la rubrique 2, on constate qu'en moyenne plus du cinquième de la population active a connu le chômage au cours d'une année donnée. Cette proportion a sensiblement augmenté dans les années suivant immédiatement la récession, et il a fallu attendre plusieurs années avant qu'elle retrouve son niveau d'avant la récession. Les données des rubriques 3, 4 et 5 indiquent la place occupée par le CLD dans le chômage total. Elles dénotent une forte concentration du chômage, particulièrement durant la période suivant la récession, qu'il s'agisse du nombre de chômeurs de longue date (en proportion de la population active ou du nombre total de chômeurs) ou de la période de chômage (en proportion de la période totale de chômage). En 1987, par exemple, les membres de la population active (4,2 % environ) se rangeant dans la catégorie des chômeurs de longue date représentaient 23,1 % des chômeurs et supportaient approximativement 54 % du fardeau de la période totale de chômage. Ces résultats révèlent un changement structurel du profil du chômage au Canada.

La concentration croissante de la période de chômage chez les chômeurs de longue date pourrait être attribuée à deux facteurs : i) l'augmentation du taux de chômage, passé de 8,1 % en 1977 à 9,5 % en 1986; ii) l'existence d'une relation positive entre la proportion de chômeurs de longue date et le taux de chômage. Il se pourrait alors que la concentration croissante reflète simplement la hausse du taux de chômage. Cependant, on distingue au cours des années 1977-1987 des périodes durant lesquelles le chômage a augmenté (1979-1983), et d'autres où il a diminué (1983-1987). La concentration de la période de chômage chez les chômeurs de longue date a rapidement progressé de 1979 à 1983. Elle a certes diminué de 1983 à 1987, mais à un rythme nettement plus lent. Le taux de chômage s'est élevé de 61 % de 1979 à 1983. Durant ces années, la période totale de chômage attribuable aux chômeurs de longue date s'est accrue de 45 %. Elle n'a fléchi que de 7 % au cours de la phase de reprise et d'expansion de 1983-1987, alors que le taux de chômage chutait de 26 %. L'asymétrie des variations, au cours du cycle économique, du taux de chômage et de la période totale de chômage attribuable aux chômeurs de longue date a d'importantes répercussions sur la dynamique du

Tableau 4

Répartition de la durée annuelle du chômage, Canada, 1977-1980 et 1982-1987

	1977	1978	1979	1980	1982	1983	1984	1985	1986	1987
1 Taux de chômage officiel	8,1	8,3	7,4	7,5	11,0	11,9	11,3	10,5	9,3	8,9
2 Pourcentage de la population active en chômage pendant un certain temps au cours de l'année	21,0	22,0	21,8	21,6	27,9	27,4	26,7	24,3	21,4	18,2
3 Pourcentage de la population active en chômage pendant plus de six mois au cours de l'année	4,5	3,8	3,1	3,3	7,0	7,8	6,8	6,1	6,2	4,2
4 Pourcentage des personnes en chômage pendant un certain temps au cours de l'année qui l'ont été pendant plus de six mois	21,4	17,0	14,6	15,6	25,2	28,5	25,6	24,3	29,0	23,4
5 Pourcentage de la durée totale du chômage attribuable à ceux qui l'ont été pendant plus de six mois au cours de l'année	46,5	43,9	40,3	42,5	54,5	58,3	55,9	54,0	60,6	54,0

SOURCE D'après les données de l'Enquête sur l'activité annuelle pour 1977-1985 et de l'Enquête sur l'activité pour 1986-1987 de Statistique Canada, et Corak [1990a].

marché du travail; la lenteur de la réaction durant les phases de reprise et d'expansion semble témoigner d'une rigidité du marché du travail.

Les données sur la durée annualisée du chômage nous permettent aussi de déterminer quels individus risquent le plus d'être touchés par le CLD. On peut ainsi, par exemple, répondre à des questions du genre de la suivante : la probabilité de connaître un chômage de longue durée est-elle plus forte pour les travailleurs âgés que pour les autres groupes d'âge, toutes les autres caractéristiques étant tenues pour constantes ?

L'analyse multivariée qui nous a permis de calculer les probabilités repose sur les données de l'Enquête sur l'activité de 1986. Les estimations d'un modèle logit non pondéré sont établies selon la méthode du maximum de vraisemblance. Les variables indépendantes sont les différentes caractéristiques personnelles, comme l'âge, le motif de cessation d'emploi et la région de résidence. L'échantillon se composait de 12 182 individus, dont 32 % étaient des chômeurs de longue date, les autres connaissant un chômage de courte durée (moins de six mois de chômage dans l'année). Seuls les individus de 17 à 64 ans ayant connu au moins une période de chômage durant l'année ont été pris en compte dans l'échantillon.

Le tableau 5 indique la probabilité conditionnelle d'entrée en CLD, calculée d'après les estimations logit, lesquelles figurent à l'appendice A. Les résultats qui revêtent de l'intérêt sont les suivants :

1 La probabilité de connaître un chômage de longue durée augmente avec l'âge. Elle est environ trois fois plus forte pour les travailleurs âgés que pour les jeunes.

2 Les habitants des provinces de l'Atlantique, de la Colombie-Britannique et du Québec risquent davantage de connaître un chômage de longue durée que ceux des provinces des Prairies ou de l'Ontario.

De façon générale, les résultats de l'analyse multivariée confirment ce que nous avions déjà avancé. Les groupes qui risquent le plus d'être touchés par le CLD sont les travailleurs âgés et les habitants de la Colombie-Britannique et du Québec. Pour les provinces de l'Atlantique, les résultats font ressortir l'importance des périodes de chômage répétées. Cela n'a rien de surprenant, étant donné le caractère saisonnier de l'emploi dans cette région.

Le chômage de longue durée revêt-il un caractère particulier au Canada ?

Le Canada n'est pas le seul pays à avoir connu dernièrement une augmentation du CLD. Le même phénomène s'est produit dans les pays européens

Tableau 5

Probabilité conditionnelle d'entrée en chômage de longue durée en 1986

		Probabilité
Canada		0,321
Sexe	Masculin	0,333
	Féminin	0,306
Groupes d'âge	17 à 19 ans	0,208
	20 à 24 ans	0,291
	25 à 34 ans	0,363
	35 à 44 ans	0,365
	45 à 54 ans	0,393
	55 à 64 ans	0,472
Scolarité	Aucune ou études primaires	0,314
	Études secondaires (terminées ou non)	0,269
	Études postsecondaires non terminées	0,256
	Études postsecondaires (obtention d'un certificat ou diplôme)	0,234
	Études universitaires	0,188
État matrimonial	Marié	0,351
	Célibataire	0,387
	Autre	0,434
Situation dans le ménage	Chef de famille	0,343
	Autre que chef de famille	0,394
Situation par rapport aux études	Étudiant	0,210
	Non-étudiant	0,364
Régions	Atlantique	0,365
	Québec	0,325
	Prairies	0,257
	Colombie-Britannique	0,345
	Ontario	0,229
Motif de cessation d'emploi	Mise à pied	0,160
	Autre	0,325

SOURCE D'après les estimations du maximum de vraisemblance d'un modèle logit. Voir l'appendice A.

membres de l'OCDE, au Japon et aux États-Unis. Entre le Canada et les autres pays de l'OCDE, particulièrement ceux du continent européen, la principale différence à cet égard réside dans l'ampleur du problème. Au Canada et aux États-Unis, la fréquence du CLD est très inférieure à celle des pays européens, à l'exception de la Suède (graphique 5). Cette tendance se vérifie pour la fin des années 70 et pour les années 80, notamment la fin de la décennie. Les pays européens et le Japon n'ont pas bénéficié de la diminution (relativement) importante de la fréquence du CLD enregistrée en Amérique du Nord après 1984. De fait, la proportion de chômeurs de longue date par rapport au nombre total de chômeurs a continué d'augmenter durant toute la période dans certains pays, à savoir la Belgique, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et le Japon. Par ailleurs, des pays qui affichaient un taux de chômage comparable à celui du Canada à la fin des années 80 – l'Australie, le Royaume-Uni et l'Allemagne – comptaient beaucoup plus de chômeurs de longue date. La situation du Japon était la plus surprenante : en 1988, son taux de chômage équivalait à moins du tiers du taux canadien, mais le CLD y était environ trois fois plus fréquent qu'au Canada. Ces données internationales semblent indiquer que l'apparition et la persistance du CLD ne tiennent pas seulement au nombre croissant de travailleurs précipités dans le chômage par le ralentissement cyclique de l'activité économique.

Le chômage de longue durée constitue-t-il un problème au Canada ?

L'augmentation de la fréquence du CLD durant la récession de 1981-1982 et sa persistance pendant les périodes de reprise et d'expansion, de 1983 à 1989, portent à croire que la nature du chômage a changé au Canada dans les années 80. Ce changement est encore plus évident si l'on considère la concentration croissante de la période de chômage chez les chômeurs de longue date. À cet égard, les années 80 au Canada se caractérisent par le fait qu'un petit nombre d'individus ont connu de plus longues périodes de chômage.

Des problèmes se posent également sur le plan de la répartition. Les disparités régionales en matière de chômage ont été aggravées par les écarts de fréquence du CLD. En outre, cette fréquence a augmenté dans toutes les régions au cours des années suivant la récession. Les travailleurs âgés ont été touchés de façon disproportionnée. La probabilité qu'ils connaissent un chômage de longue durée après avoir perdu leur travail était plus forte que pour les autres groupes d'âge.

Enfin, à en juger d'après le déroulement du cycle économique actuel, il est probable que la fréquence du CLD s'accroîtra encore au cours de la prochaine phase descendante, et qu'elle restera longtemps à ce niveau plus élevé lors de la reprise qui suivra.

Graphique 5

Chômage de longue durée et chômage total, certains pays, 1979-1988

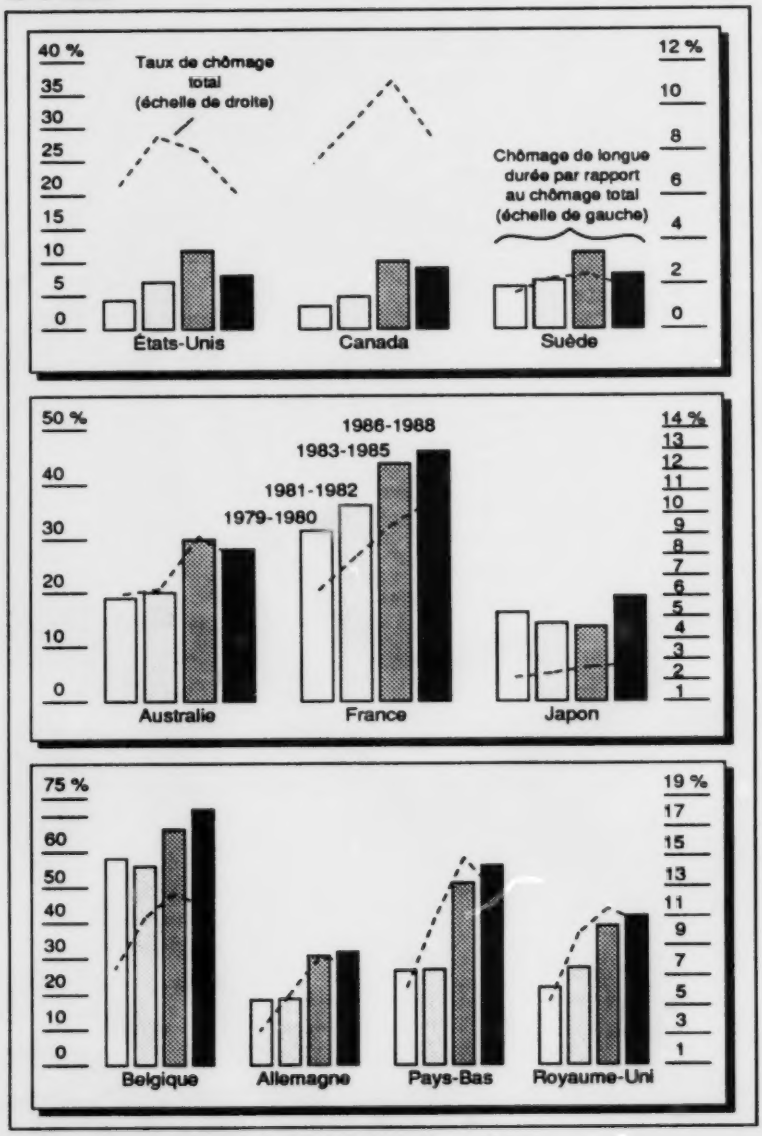

SOURCE Estimations des auteurs, d'après des données de l'OCDE.

Pour toutes les raisons mentionnées – l'incidence du CLD sur la nature du chômage au Canada, sa répartition disproportionnée et son accroissement probable au cours du prochain cycle économique – il importe de mieux comprendre les causes et les conséquences de ce phénomène au Canada.

Les causes du chômage de longue durée au Canada

Les origines du CLD sont intimement liées à celle du chômage en général. Des fluctuations soudaines de la demande, comme celle qu'a entraînée la grave récession du début des années 80, accroissent le nombre d'entrées dans l'effectif des chômeurs. Des variations brutales de l'offre, telles que les chocs pétroliers des années 70, ont le même effet. Alors que la plupart des chômeurs retrouvent rapidement un emploi lorsque la situation économique s'améliore, une minorité se retrouve prise au piège du chômage de longue durée. Cela peut tenir à divers facteurs, notamment à l'évolution de la nature et de la composition de l'activité économique, ou à des caractéristiques personnelles telles que l'âge, le niveau de compétence (par rapport aux compétences exigées), le temps passé en chômage, les préférences des employeurs en matière d'embauchage et l'intensité de la recherche d'emploi des intéressés.

Le chômage de longue durée et la dynamique du chômage

Le graphique 1 (c'est-à-dire le diagramme en forme de crochet) montre que les taux de chômage antérieurs exercent une forte influence sur l'évolution du CLD sur le marché du travail. Un accroissement du taux de chômage entraîne, quoique avec un certain retard, une augmentation de la proportion de chômeurs de longue date.

Selon nos estimations (voir l'appendice B), fondées sur des données trimestrielles, la majeure partie des variations du CLD (chômage continu de 12 mois ou plus) observées au Canada au cours du dernier cycle économique peuvent en fait s'expliquer par les mouvements du taux de chômage global. Même si le taux de chômage a considérablement varié tout récemment, c'est la durée du chômage de l'année précédente qui a le plus d'influence. Ces estimations semblent aussi indiquer que le CLD des travailleurs âgés dépend davantage des variations du taux de chômage de leur groupe d'âge que ce n'est le cas pour les autres groupes d'âge.

D'un point de vue comptable, le taux de chômage augmente chaque fois que les entrées dans l'effectif des chômeurs sont plus nombreuses que les sorties de cet effectif. Une diminution du nombre de sorties, résultant d'une réduction des possibilités de trouver un nouvel emploi, n'élève pas seulement le niveau de chômage, mais elle entraîne aussi une persistance du chômage

en en augmentant la durée. Les chômeurs qui auraient trouvé un emploi si la situation avait été différente peuvent être maintenus dans le chômage. Les variations du nombre d'entrées peuvent également avoir une incidence sur la persistance du chômage. Supposons qu'un afflux se produise dans l'effectif des chômeurs. Le niveau de chômage s'en trouve accru et, dans un premier temps, la durée moyenne du chômage a tendance à diminuer. Toutefois, si à l'augmentation du nombre d'entrées ne correspond pas une hausse du nombre de sorties, beaucoup de travailleurs ayant perdu leur emploi doivent rester chômeurs durant des périodes plus longues.

Les entrées

Les entrées dans l'effectif des chômeurs peuvent résulter d'une décision soit de l'employeur, soit du travailleur. Celles qui sont dues à une décision de l'employeur se produisent le plus souvent en période de récession, tandis que celles qui découlent d'une décision du travailleur risquent plus de survenir au cours de périodes d'expansion, lorsque les intéressés s'attendent à ne connaître qu'un chômage relativement bref. Les données sur les différents types d'entrées indiquent que de 1979 à 1989 celles qui résultaient d'une décision de l'employeur ont constitué la majorité (tableau 6). La part de cette catégorie (travailleurs ayant perdu leur emploi) dans le taux de chômage total s'est accrue spectaculairement au cours de la période de récession. Elle a diminué depuis lors, mais cette catégorie de chômeurs est restée la plus importante.

Le fait que les travailleurs qui tombent en chômage le doivent en majorité à une décision de leur employeur a d'importantes répercussions sur la durée de leur chômage. On peut distinguer trois grands groupes dans la population active. Le premier est formé des jeunes qui viennent d'arriver sur le marché du travail et manquent relativement de compétences ainsi que d'autres travailleurs appartenant à des secteurs où l'accumulation de capital humain spécifique est faible. Le deuxième comprend les travailleurs dans la force de l'âge en train d'acquérir des compétences spécialisées et d'accroître leur capital humain. Le troisième est constitué de travailleurs âgés qui ont accumulé un important capital spécifique et occupent des emplois « permanents ».

Si les employeurs doivent licencier des travailleurs, il est probable que ceux du premier groupe seront les premiers à partir. Or, ce sont aussi ceux qui présentent relativement le moins d'intérêt pour les autres employeurs, et leur probabilité de retrouver un emploi est faible. Ils connaissent donc de longues périodes de chômage. Supposons, cependant, qu'une longue récession se produise et que le déclin de certaines industries (par exemple, les industries manufacturières traditionnelles) entraîne des fermetures d'usines. En pareil

Tableau 6

Entrées dans l'effectif des chômeurs, 1975-1987

		Part du taux de chômage total attribuable à		
	Taux de chômage	Ceux qui ont perdu leur emploi	Ceux qui ont quitté leur emploi	Ceux qui ne font pas partie de la population active
1975	6,9	2,7	1,9	2,3
1976	7,1	3,3	1,7	2,1
1977	8,1	4,1	1,7	2,3
1978	8,3	4,2	1,7	2,4
1979	7,4	3,6	1,5	2,3
1980	7,5	3,7	1,5	2,3
1981	7,5	3,8	1,4	2,3
1982	11,0	6,5	1,7	2,9
1983	11,9	7,1	1,6	3,2
1984	11,3	6,5	1,8	3,0
1985	10,5	5,8	1,8	2,9
1986	9,6	5,3	1,7	2,6
1987	8,8	4,8	1,7	2,5

SOURCE D'après Statistique Canada, *Moyennes annuelles de la population active, 1981-1988*, n° 71-529 au catalogue, hors série.

cas, les derniers à partir sont les individus du troisième groupe. Ces travailleurs âgés peuvent alors constater que leur spécialisation rattachée à une entreprise ne trouve pas preneur sur le marché du travail. Il se peut alors qu'ils connaissent de longues périodes de chômage.

L'entrée en chômage de travailleurs du troisième groupe pose de sérieux problèmes, pour deux raisons. Premièrement, leur capital humain a été accumulé dans une entreprise particulière, et ils peuvent avoir de la difficulté à acquérir de nouvelles compétences utilisables dans d'autres entreprises ou d'autres secteurs d'activité. Deuxièmement, les employeurs éventuels peuvent les considérer comme des candidats peu intéressants, compte tenu de facteurs tels qu'une plus forte probabilité de problèmes de santé et le fait qu'ils ne travailleront pas assez longtemps pour permettre de rentabiliser l'investissement que représente leur recyclage. C'est ainsi que les employeurs peuvent mettre en place un système de sélection discriminatoire qui empêche les candidatures de ce groupe d'être prises en considération. Dans l'une ou l'autre des deux situations que nous venons de décrire, les chômeurs de ce groupe risquent de connaître de longues périodes de chômage.

Les sorties

La sortie du chômage dépend du nombre d'emplois vacants et des offres d'emploi. Au cours d'une récession, le nombre d'emplois vacants est limité, et les employeurs peuvent puiser, pour y pourvoir, dans un effectif de chômeurs élargi. En pareil cas, les chômeurs dont les caractéristiques sont les moins intéressantes – ceux qui sont dépourvus de compétences ou dont la spécialisation se rattache à une entreprise particulière – voient leur candidature reléguée au bas de la liste, et leur probabilité de tomber en CLD s'accroît. Budd, Levine et Smith [1987, p. 297] ont comparé cette situation à une boutique de fleuriste :

> Le fleuriste dispose, le premier jour, d'une certaine quantité de fleurs fraîches. En l'absence de toute variation des prix, il vend en premier les fleurs les plus demandées et se retrouve, le deuxième jour, avec un stock comprenant une plus forte proportion de fleurs moins recherchées qui, de surcroît, ont un jour de plus. Celles-ci livrent concurrence à une nouvelle livraison de fleurs fraîches, si bien qu'avec le temps il se constitue un stock composé essentiellement des fleurs les moins demandées, lesquelles sont en outre en train de faner.

Ce phénomène situationnel, c'est-à-dire le fait que la probabilité de sortir du chômage diminue à mesure que celui-ci se prolonge, dépend de plusieurs facteurs. Comme il a été indiqué plus haut, les caractéristiques personnelles des chômeurs, telles que l'âge et le niveau de compétence, jouent un rôle important (facteur d'hétérogénéité). Par ailleurs, un chômeur qui constate que sa candidature est reléguée au bas de la liste peut mettre moins d'intensité dans sa recherche d'emploi à mesure qu'il perd ses illusions quant à ses chances de trouver du travail. Les compétences professionnelles peuvent s'éroder, faute d'utilisation. Tous ces facteurs diminuent les chances de trouver un emploi. Ces chances sont également amoindries si les employeurs invoquent la durée du chômage pour écarter les candidats indésirables. Il en résulte que plus la période de chômage se prolonge, plus la probabilité d'en sortir est faible.

Les données sur l'entrée en chômage et la sortie du chômage au Canada

Les données dont il est question dans la présente partie sont fondées sur les mouvements bruts[5]. Cette base de données nous permet de déterminer, d'un mois à l'autre, le nombre de personnes qui demeurent occupées, chômeurs ou inactives, ou qui passent d'une de ces situations à une autre.

Le tableau 7 indique la moyenne annuelle des taux mensuels d'entrée et de sortie enregistrés au Canada de 1976 à 1989. L'entrée en chômage peut être le fait d'individus qui perdent leur emploi, ou qui cessent d'être inactifs. Le

taux d'entrée représente le nombre de ces personnes en proportion de la population active. Le taux de sortie se définit comme la proportion de chômeurs qui commencent à occuper un emploi ou qui deviennent inactifs. Comme on pouvait s'y attendre, le niveau d'activité économique exerce une influence notable sur les taux d'entrée et de sortie au cours des différentes périodes. Entre 1981 et 1982, le taux d'entrée a connu une augmentation spectaculaire (22 %), qui correspond au choc de la récession. Ce taux a diminué à partir de 1984, pour tomber en 1989 à un niveau inférieur à celui de 1981. Par contre, le taux de sortie enregistré en 1989 était plus faible (d'environ 10 %) que celui de 1981. Ainsi, même si les taux d'entrée et de sortie ont tous deux contribué à l'accroissement du taux de chômage durant la récession et le début de la reprise, la persistance du chômage au court de la dernière période d'expansion s'explique donc par la baisse relative des taux de sortie.

Autrement dit, la diminution des taux globaux de sortie peut être imputée aux travailleurs dans la force de l'âge et aux travailleurs âgés, c'est-à-dire aux groupes âgés de 25 ans et plus (graphique 6). Au total, les taux d'entrée et de sortie ont été plus élevés chez les jeunes (de 15 à 24 ans) que chez les adultes. Les taux d'entrée des jeunes ont cependant régressé, et les taux de sortie, augmenté, au cours des années ayant suivi la récession, ce qui indique une amélioration de la situation des jeunes en matière d'emploi.

Tableau 7

Moyenne annuelle des taux mensuels d'entrée et de sortie, Canada, 1976-1989

	Taux d'entrée	Taux de sortie
1976	3,3	43,4
1977	3,4	41,0
1978	3,5	39,1
1979	3,3	41,8
1980	3,2	41,1
1981	3,2	42,6
1982	3,9	37,0
1983	4,1	33,0
1984	4,2	35,0
1985	3,9	34,8
1986	3,6	36,5
1987	3,4	36,2
1988	3,1	38,3
1989	2,9	38,0

SOURCE D'après les données de Statistique Canada sur les mouvements bruts et *La population active*.

Graphique 6

Taux d'entrée et de sortie, Canada, 1976-1989

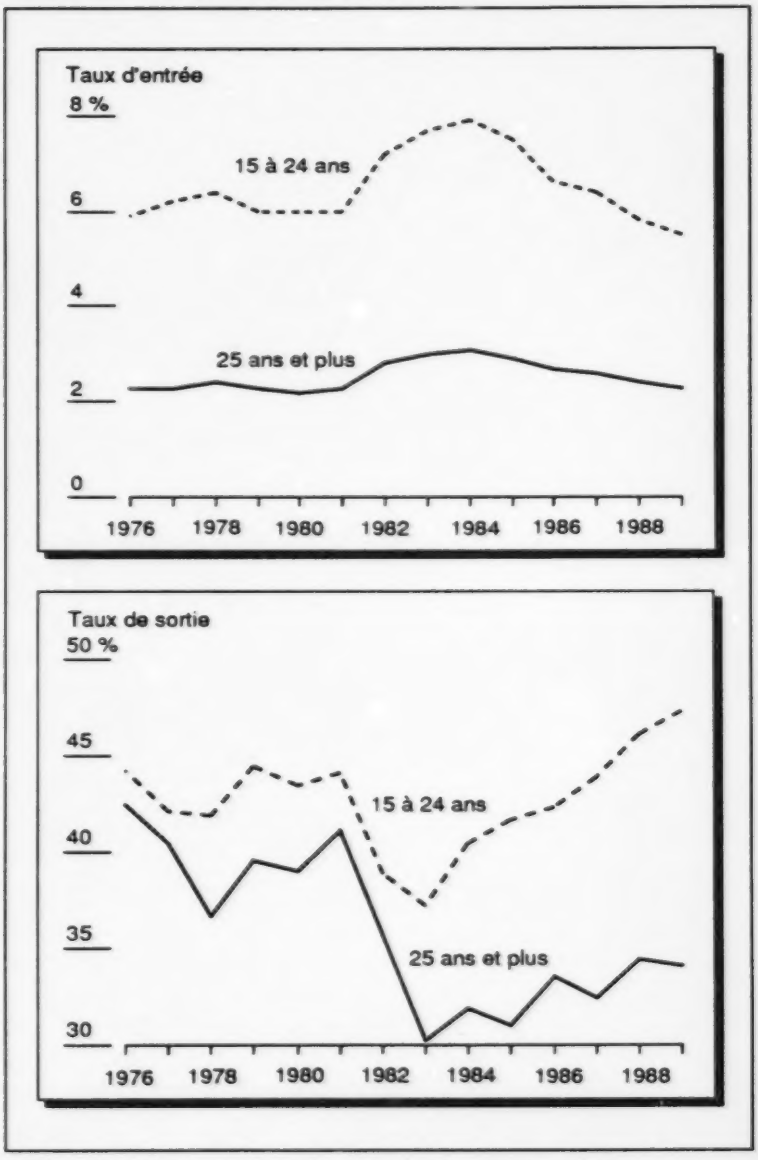

Source D'après les données de Statistique Canada sur les mouvements bruts.

Il n'en a pas été de même pour les travailleurs âgés de 25 ans et plus. Les taux d'entrée et de sortie relativement élevés enregistrés chez les travailleurs dans la force de l'âge et chez les travailleurs âgés pendant la période 1983-1989 expliquent la persistance du chômage au Canada ces dernières années. Le fait que les taux d'entrée soient demeurés constamment élevés, alors que les taux de sortie restaient bas, semble indiquer que les membres de ce groupe ont continué de connaître de longues périodes de chômage durant la phase d'expansion.

Les données dont nous disposions sur les mouvements bruts ne nous ont pas permis de les désagréger pour le groupe des 25 ans et plus. Cependant, Corak [1990*c*] s'est servi de l'Enquête sur la population active pour désagréger les données relatives à l'entrée et à la sortie des travailleurs dans la force de l'âge (de 25 à 44 ans) et des travailleurs âgés (de 45 ans et plus). Il indique que, pour chacun de ces groupes, et en particulier pour celui des travailleurs âgés, les taux d'entrée ont été élevés, et les taux de sortie, bas, durant la période 1983-1988.

Les taux d'entrée et de sortie par région

Le graphique 7 représente les taux d'entrée et de sortie par région. Malgré les écarts observés, le taux d'entrée s'est accru et le taux de sortie a régressé dans toutes les régions au cours de la récession de 1981-1982. C'est en Colombie-Britannique que celle-ci s'est fait le plus sentir : le taux d'entrée y a fait un bond d'environ 38 % au cours de ces deux années, tandis que le taux de sortie fléchissait de 24 %. Vient ensuite l'Ontario, où les variations de ces deux taux équivalaient à la moitié environ de celles de la Colombie-Britannique.

Les mouvements d'entrée en chômage et de sortie de celui-ci présentent un vif contraste au cours des périodes de reprise et d'expansion. Ces mouvements très dissemblables déterminent à leur tour les écarts constatés entre les régions en matière de persistance du chômage dans les années 80. En 1989, le Québec était la seule région où le taux d'entrée était inférieur, et le taux de sortie, supérieur, au niveau de 1981; il a cependant fallu attendre 1988 pour que le taux de sortie revienne à son niveau d'avant la récession. Dans l'autre province où l'évolution du taux global de chômage a été remarquable, l'Ontario, la baisse du chômage entre 1981 et 1989 a résulté d'une réduction du nombre d'entrées dans l'effectif des chômeurs plutôt que d'une augmentation du nombre de sorties. Par ailleurs, les provinces de l'Ouest n'ont pas connu une évolution aussi positive. En 1989, dans les Prairies et en Colombie-Britannique, les taux d'entrée restaient supérieurs, et les taux de sortie, sensiblement inférieurs, à leurs niveaux de 1981. Les taux de chômage de ces provinces sont donc demeurés constamment élevés dans les années 80. En ce

Graphique 7

Taux d'entrée et de sortie, par région, Canada, 1976-1989

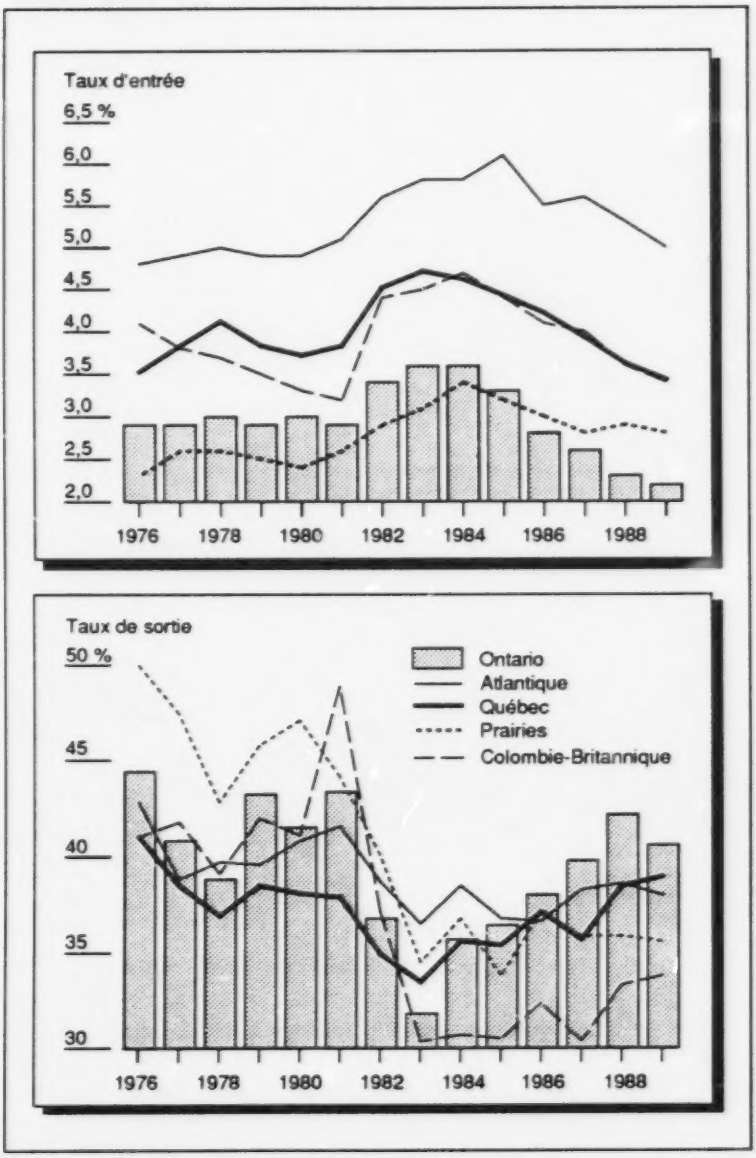

Source D'après les données de Statistique Canada sur les mouvements bruts.

qui concerne la région de l'Atlantique, les taux d'entrée et de sortie ont relativement peu varié en 1981-1982. Cependant, alors que le taux d'entrée demeurait relativement stable de 1981 à 1989, le taux de sortie était inférieur, en 1989, à son niveau de 1981.

L'évolution des taux d'entrée et de sortie dans les différentes régions révèle que les perturbations de la demande globale ont une forte incidence sur le chômage. Il semble qu'en Ontario et au Québec les variations conjoncturelles influent davantage sur les fluctuations de ces taux que ce n'est le cas dans les autres provinces; cette hypothèse est confirmée par le fait que les taux d'entrée et de sortie sont plus ou moins revenus à leurs niveaux d'avant la récession, quoique avec un retard assez important. Cependant, la persistance de taux de chômage élevés dans l'Ouest canadien s'explique elle aussi en partie par les fluctuations des cours mondiaux des produits de base à la fin des années 70 et au début des années 80. Les cours des produits agricoles et de l'énergie ont en effet été très fermes durant les années 70, mais très faibles durant les années 80. Leur fléchissement prolongé au cours de cette deuxième décennie a eu d'importantes répercussions pour les provinces exportatrices de ressources naturelles de l'Ouest, et a causé des variations structurelles dans la demande de main-d'œuvre, lesquelles ont à leur tour entraîné une augmentation des taux d'entrée en chômage et une baisse des taux de sortie.

Les données relatives aux taux d'entrée et de sortie des différentes régions confirment la tendance nationale : c'est à la lenteur de l'ajustement des taux de sortie au cours de la période d'expansion qu'il faut imputer la persistance du chômage.

Les probabilités de sortie du chômage des chômeurs de longue date

À mesure que la durée du chômage s'allonge, il devient de plus en plus difficile de sortir de cette situation. Le graphique 8 indique les probabilités de sortie du chômage pour deux groupes. Le premier est formé de personnes en chômage depuis moins de trois mois (chômeurs de fraîche date), et le deuxième, d'individus ayant déjà connu 6 à 12 mois de chômage (chômeurs de longue date)[6].

Le graphique 8 montre que les probabilités de sortie des chômeurs de fraîche date et des chômeurs de longue date ont considérablement divergé depuis 1977, année où elles étaient presque semblables. Pour les deux groupes, ces probabilités ont fortement diminué pendant la récession. Cependant, alors qu'elles sont presque revenues à leur niveau antérieur à la récession pour les chômeurs de fraîche date, tel n'est pas le cas pour les chômeurs de longue date, en raison de l'effet dit situationnel mentionné à la page 20.

Graphique 8

Probabilités de sortie pour les chômeurs de fraîche date et de longue date, Canada, 1976-1989

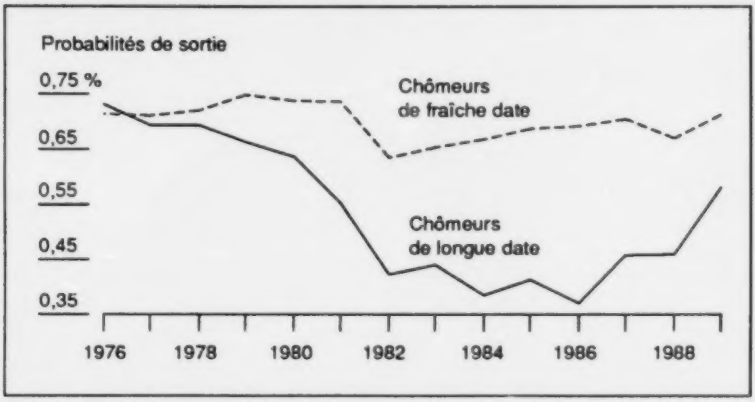

SOURCE D'après Statistique Canada, *La population active*, n° 71-001 au catalogue.

Étant donné que les probabilités de sortie décroissent à mesure que la période de chômage s'allonge, il s'agit de savoir si les caractéristiques personnelles des chômeurs (effet d'hétérogénéité) expliquent ce phénomène. Ces caractéristiques, notamment l'âge et le lieu de résidence, peuvent permettre d'identifier les individus qui risquent le plus de connaître un chômage de longue durée, et ce, dès le début de leur période de chômage.

La comparaison des probabilités estimées de sortie du chômage des différents groupes d'âge fait ressortir les difficultés des travailleurs âgés en chômage de longue durée (graphique 9). Non seulement la probabilité de sortie des travailleurs âgés est la plus faible, mais elle a en outre régressé sensiblement au cours des années 80, passant de 52 % en 1981 à 24 % en 1989. Ces chiffres contrastent avec les probabilités de sortie des 15 à 24 ans et des 25 à 44 ans, qui étaient respectivement de 65 et 59 % en 1981, et de 78 et 52 % en 1989. L'écart entre les différents groupes d'âge s'est donc creusé. Les travailleurs âgés en chômage de longue durée restaient la catégorie risquant le plus de voir se poursuivre un chômage déjà prolongé. Quant aux autres groupes d'âge, même si le chômage de longue durée constituait une épreuve, leur situation n'était pas désespérée.

Au cours du dernier cycle économique, c'est en Ontario et à Terre-Neuve que la probabilité de sortie du chômage de longue durée était la plus élevée; venaient ensuite les autres provinces de l'Atlantique et celles des Prairies (graphique 10). Cette probabilité est restée constamment plus faible au Québec

Graphique 9

Probabilités de sortie pour les chômeurs de longue date, selon l'âge, Canada, 1981-1989

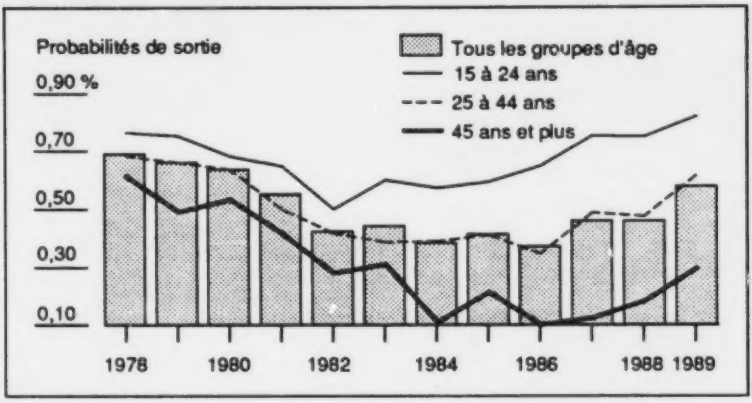

SOURCE : D'après Statistique Canada, *La population active*, n° 71-001 au catalogue.

que dans le reste du pays. Elle a fléchi dans toutes les régions (à l'exception de Terre-Neuve) durant la récession, mais est remontée pendant les phases de reprise et d'expansion, notamment en Ontario et en Colombie-Britannique. L'amélioration a été particulièrement frappante dans cette dernière province, où la probabilité de sortie du chômage est passée de 20 % en 1983 à 52 % en 1989. Au Québec, l'évolution a été bien différente, la probabilité tombant de 48 % en 1981 à 35 % en 1989. En Ontario, les chances croissantes de sortie du chômage de longue durée reflètent la pénurie de main-d'œuvre sur le marché du travail. En Colombie-Britannique, elles correspondent à la combinaison de deux facteurs, l'expansion de l'activité économique générale et l'amélioration de la situation sur les marchés mondiaux des produits de base. Le fait que les probabilités de sortie soient relativement plus fortes dans les provinces de l'Atlantique explique que le CLD y soit relativement moins fréquent, en dépit de taux de chômage élevés. La baisse de la probabilité de sortie au Québec tient au fait que le nombre de chômeurs de longue date y est le plus élevé de toutes les régions; l'effectif étant plus nombreux, les chances de sortir du chômage sont moindres.

Une mise en garde s'impose quant à l'interprétation des données sur les probabilités de sortie du chômage. Leur calcul tient compte non seulement des chômeurs qui ont trouvé un emploi, mais aussi de ceux qui ont quitté la population active. Pour certains groupes, les chances de sortir du chômage pour prendre un emploi peuvent donc être surestimées. Néanmoins, l'ampleur de la variation de ces probabilités illustre bien les différents degrés de risque (de rester en chômage) auxquels sont exposés les groupes en question.

Graphique 10

Probabilités de sortie des chômeurs de longue date, par région, Canada, 1976-1989

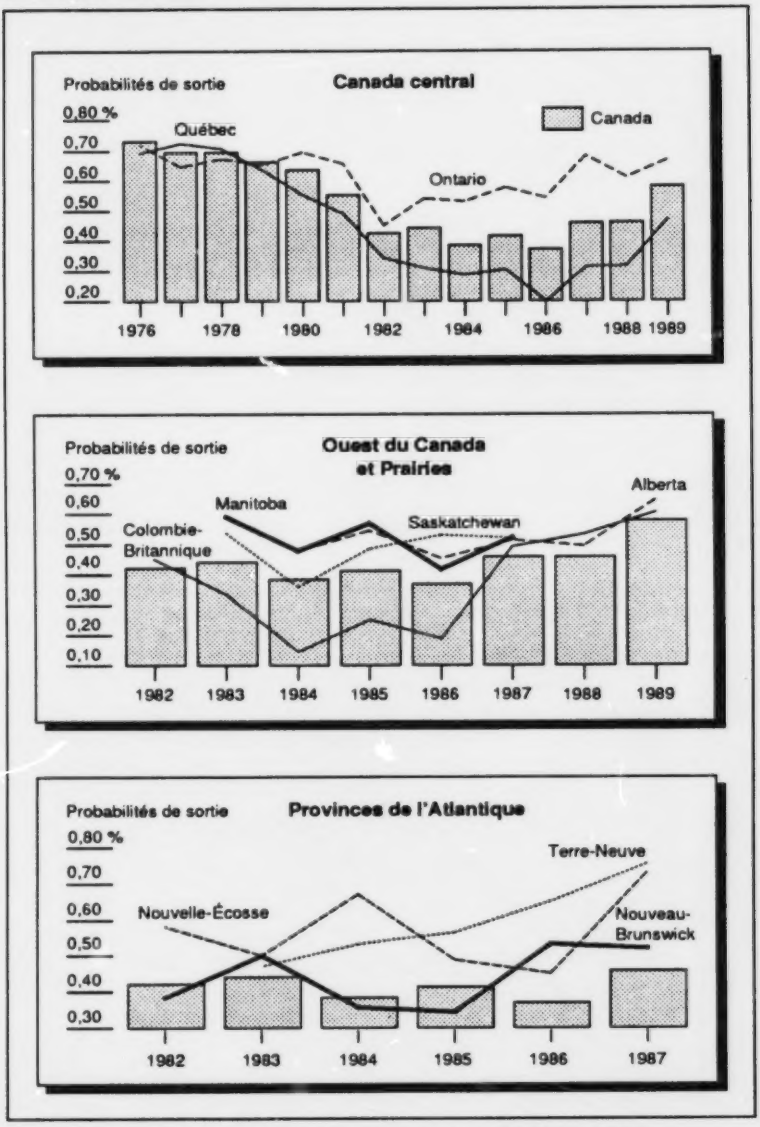

SOURCE D'après Statistique Canada, *La population active*, n° 71-001 au catalogue.

Les causes de la baisse des taux de sortie

Les chances de sortir du CLD dépendent de plusieurs facteurs. Les caractéristiques personnelles du chômeur et la durée de la période de chômage ont une incidence importante. Des facteurs économiques tels que la gravité de la récession interviennent aussi, en modifiant le nombre d'entrées en chômage. La rapidité et l'ampleur de la reprise influent sur le nombre de sorties. Des changements structurels modifient la nature des emplois, et l'adéquation ou l'inadéquation de l'offre et de la demande de main-d'œuvre détermine quels individus ont le plus de chances de sortir du chômage. Le comportement des chômeurs, par exemple l'intensité de leur recherche d'emploi, joue aussi un rôle capital.

Lorsqu'on examine les causes de la baisse des probabilités de sortie, il est instructif d'analyser comment les chômeurs de longue date expliquent pourquoi il leur est impossible de trouver un emploi. Les résultats d'une telle analyse pourraient faire ressortir certaines causes de la diminution des probabilités de sortie. À l'occasion de l'Enquête sur l'activité de 1986, on a demandé aux chômeurs à quels problèmes ils se heurtaient lorsqu'ils cherchaient un emploi. Ils avaient le choix entre cinq réponses : 1) ils ne disposaient pas de renseignements suffisants sur les emplois offerts; 2) ils ne possédaient pas les capacités exigées pour les emplois offerts; 3) ils n'avaient pas un niveau d'instruction suffisant pour les emplois offerts; 4) ils ne possédaient pas assez d'expérience pour les emplois offerts; 5) il y avait une pénurie d'emplois dans la région. Les réponses données par les travailleurs frappés respectivement par un chômage de courte durée (six mois ou moins au cours de l'année) et par un chômage de longue durée (plus de six mois au cours de l'année) sont indiquées au tableau 8. Pour les chômeurs de longue date, la cause la plus fréquemment citée est la pénurie d'emplois dans la région, suivie par le manque d'expérience et le fait de ne pas posséder les compétences demandées. Nous consacrerons le reste de cette partie à l'analyse des causes de la baisse des probabilités à la lumière des raisons avancées par les chômeurs de longue date.

La pénurie d'emplois

Il est quelque peu surprenant que le manque d'emplois ait été invoqué comme l'un des principaux motifs de l'impossibilité de trouver du travail, étant donné la vigueur de l'économie en 1986. La gravité de la récession précédente peut en fournir une explication. Au total, le nombre de chômeurs s'est accru d'un demi-million environ de 1981 à 1983. Parmi les groupes d'âge, c'est celui des travailleurs âgés qui a été le plus touché. Ce groupe comptait à peu près 52 000 chômeurs en 1981, et 97 000 en 1983, soit une augmentation de près de 87 %. Le chiffre correspondant était de 40 % environ

Tableau 8

Causes des problèmes relatifs à la recherche d'un emploi, Canada, 1986

En pourcentage

	Chômeurs de fraîche date[1]	Chômeurs de longue date[1]
Causes		
Renseignements insuffisants	0,81	5,77
Capacités exigées inexistantes	1,37	10,35
Instruction insuffisante	1,05	8,06
Expérience insuffisante	1,49	10,69
Pénurie d'emplois dans la région	2,94	19,56

1 Chômeurs qui ont invoqué chacune des causes.
SOURCE D'après les données de l'Enquête sur l'activité, Statistique Canada, 1986.

pour les jeunes, et de 52 % à peu près pour les travailleurs dans la force de l'âge. Non seulement le chômage s'est accru durant cette récession, mais l'emploi a aussi diminué pour la première fois depuis la récession de 1957-1958. Le fait que les débouchés aient diminué – il a fallu attendre 1985 pour que l'emploi retrouve son niveau de 1981 – peut avoir accru la concurrence entre les nombreux chômeurs. Ceux qui ne l'emportaient pas sur leurs concurrents se trouvaient devant la perspective d'un long chômage, ce qui créait en soi (effet situationnel) les conditions d'un chômage de longue durée persistant.

On ne peut toutefois pas juger de la sensibilité cyclique du chômage et du chômage de longue durée uniquement d'après le nombre absolu de chômeurs ou de chercheurs d'emploi. Comme on l'a signalé plus haut, les fluctuations du chômage peuvent être dues soit à une réduction du nombre d'emplois, soit à une augmentation du nombre de chercheurs d'emploi, laquelle peut elle-même être liée, selon le cas, à un élargissement de l'effectif des chômeurs ou à un accroissement du taux d'activité. Cette dernière question revêt une importance particulière pour l'étude de la persistance du chômage.

Selon Clark et Summers [1981], le lien entre le taux d'activité et le chômage peut s'exprimer par l'identité suivante :

$$(E/P) = (E/L) \cdot (L/P), \qquad (1)$$

où E représente l'emploi, P la population source et L la population active. Cette identité s'applique aussi bien aux données agrégées qu'aux différents groupes

démographiques. Elle permet de voir dans le rapport emploi-population le produit de deux facteurs, à savoir le rapport emploi-population active (autrement dit le taux d'emploi) et le rapport population active-population (c'est-à-dire le taux d'activité). Étant donné que la population active se compose des personnes occupées et des chômeurs, le taux d'emploi fournit également des informations sur le taux de chômage : il équivaut à 1 moins le taux de chômage. Par une manipulation de l'identité 1, on obtient

$$\text{taux de chômage} = 1 - (E/P)\ (1/\text{taux d'activité}), \qquad (2)$$

identité selon laquelle une augmentation du rapport emploi-population se traduit par une réduction du taux de chômage si le taux d'activité reste constant. Si par contre le taux d'activité augmente, le rapport emploi-population demeurant constant, le taux de chômage s'accroît. L'effet net sur le chômage dépend alors de l'importance respective des mouvements de ces deux variables.

Le tableau 9 indique la variation en pourcentage de la valeur absolue de trois rapports (emploi-population, emploi-population active et taux d'activité) pour tous les âges ainsi que pour les divers groupes d'âge. Au Canada, le rapport emploi-population a diminué d'environ 5 % entre 1981 et 1982. Cette baisse s'explique par une chute du taux d'emploi, d'environ 4 %, et du taux d'activité, de 1 %. Le recul du taux d'emploi indique qu'un nombre important de travailleurs antérieurement occupés sont allés grossir les rangs des chômeurs. La baisse du taux d'activité résulte du passage de certains individus de l'emploi et du chômage à l'inactivité. La hausse du taux de chômage, qui a été de 3,5 points de pourcentage pendant cette période, aurait été plus forte si le taux d'activité n'avait pas fléchi. Au cours de la période de reprise qui a suivi, le taux d'emploi et le taux d'activité ont tous deux progressé. Cependant, la baisse du taux de chômage aurait été plus marquée au cours de cette période si le taux d'activité n'avait pas monté. La répartition des gains d'emploi parmi les chômeurs existants et les nouveaux membres de la population active a d'importantes répercussions sur la persistance du chômage. L'entrée de nouveaux travailleurs dans l'effectif des actifs à ce moment-là a limité la chute du chômage. Ces nouveaux arrivants se sont mis sur les rangs pour obtenir des emplois qui seraient autrement allés aux travailleurs déjà en chômage. Parmi ces derniers, ceux qui n'ont pas trouvé de travail ont glissé dans le chômage de longue durée.

Les données sur les taux d'emploi et d'activité par âge révèlent des situations différentes selon le groupe d'âge. Pour les jeunes, la croissance du taux d'emploi au cours de la période de reprise a été plus forte que celle du taux d'activité. Le taux de chômage de ce groupe a par conséquent diminué entre 1983 et 1988. Il n'en a pas été de même pour les 25 à 54 ans. Pour ce groupe, la croissance du taux d'activité a été supérieure à celle du taux d'emploi. Cette

Tableau 9

Décomposition du rapport emploi-population, Canada, 1977-1988

En pourcentage

	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Rapport emploi-population												
Tous les groupes d'âge	–0,27	1,52	2,19	1,02	0,98	–4,71	–0,55	1,38	1,60	1,67	1,57	1,94
15 à 24 ans	0,25	1,86	1,59	1,32	1,55	–3,34	–0,05	1,13	1,79	1,93	1,56	1,87
25 à 54 ans	0,25	1,86	1,59	1,32	1,55	–3,34	–0,05	1,13	1,79	1,93	1,56	1,87
54 ans et plus	–1,33	–0,20	0,80	–1,12	–1,39	–3,76	–2,97	–1,61	–1,52	–2,76	–1,14	0,50
Rapport emploi-population active												
Tous les groupes d'âge	–1,05	–0,26	1,00	–0,04	–0,10	–3,71	–0,97	0,68	0,88	1,04	0,76	1,18
15 à 24 ans	–1,96	–0,07	1,79	–0,26	–0,12	–6,39	–1,13	2,40	1,74	1,57	1,69	1,87
25 à 54 ans	–0,73	–0,38	0,76	–0,02	–0,19	–3,14	–1,02	0,12	0,70	0,88	0,52	0,96
54 ans et plus	–0,81	–0,20	0,72	0,16	0,09	–2,35	–1,12	0,19	–0,25	0,72	0,19	0,93
Taux d'activité												
Tous les groupes d'âge	0,79	1,78	1,17	1,07	1,08	–1,04	0,42	0,70	0,72	0,63	0,80	0,76
15 à 24 ans	1,33	1,74	2,77	1,64	0,85	–2,76	0,20	1,20	0,85	1,46	1,11	0,70
25 à 54 ans	0,99	2,24	0,83	1,34	1,74	–0,21	0,98	1,01	1,08	1,05	1,04	0,91
54 ans et plus	–0,52	0,18	0,08	–1,28	–1,48	–1,44	–1,87	–1,80	–1,27	–3,46	–1,32	–0,42

augmentation du taux d'activité a annulé en partie l'effet des gains d'emploi pour les travailleurs de ce groupe d'âge qui étaient déjà en chômage, ce qui a contribué à la persistance du chômage.

Alors que le rapport emploi-population a augmenté pendant la période 1984-1988 pour les 17 à 24 ans et les 25 à 54 ans, il a régulièrement diminué en ce qui concerne les travailleurs de 55 ans et plus. Selon l'équation 1, la baisse du taux d'activité est le facteur qui a le plus contribué à cette tendance, fait qu'il convient d'examiner attentivement. Il se peut que nombre de travailleurs âgés se soient découragés et qu'ils aient quitté la population active, ou qu'ils aient pris une retraite anticipée.

Ce découragement peut s'expliquer de deux manières. En premier lieu, des périodes prolongées de chômage qui font diminuer les chances d'obtenir un emploi peuvent être source, chez les individus concernés, de dépression, de tension et d'apathie. Des sentiments de découragement et d'aliénation peuvent faire naître chez eux une attitude peu positive à l'égard du travail, ce qui peut réduire directement leur employabilité. En outre, ceux qui ont connu un chômage prolongé ou des périodes de chômage répétées peuvent se trouver désavantagés par le fait qu'ils n'ont pas pu acquérir de l'expérience professionnelle ou une formation en milieu de travail. On dit souvent qu'ils sont marqués par le chômage. En second lieu, ces effets peuvent se trouver renforcés si les employeurs font de la durée du chômage un critère négatif de sélection. Ils peuvent aussi considérer comme inemployables les chômeurs de longue date dont la candidature a déjà été rejetée par d'autres employeurs. Ainsi pourrait se créer un cercle vicieux, les travailleurs dépourvus des compétences recherchées sur le marché du travail ne pouvant trouver un emploi stable qui leur permettrait de les acquérir. Comme on l'a vu dans la partie consacrée aux entrées (p. 18-19), les travailleurs âgés dont les compétences ont été acquises au sein d'une entreprise donnée risquent particulièrement d'éprouver ce genre de découragement, lequel peut les pousser à se retirer de la population active.

L'évolution de la nature des emplois et les déséquilibres du marché du travail

On pourrait soutenir que la diminution des taux de sortie du chômage au cours des dernières décennies tient non pas au nombre d'emplois, mais à l'évolution de la nature de ceux-ci. Certains ont affirmé que la récession de 1981-1982 s'était accompagnée d'une rationalisation de la structure industrielle du Canada, rendue nécessaire par la transformation des marchés nationaux et internationaux. C'est ainsi, par exemple, que la hausse des prix de l'énergie, puis leur baisse, ont entraîné une rationalisation du secteur énergétique ainsi que des industries énergivores. Les cours des matières premières

étant déprimés, les industries concernées ont dû réexaminer leur position stratégique sur un marché en voie de mondialisation. L'intensification de la concurrence internationale a influé sur les structures de production des industries de transformation traditionnelles. Ce processus de restructuration a eu d'importantes conséquences pour la composition de l'emploi. Les chômeurs dépourvus des compétences et de l'expérience correspondant à la nouvelle demande de main-d'œuvre ont éprouvé des difficultés croissantes à trouver du travail.

Il convient de s'arrêter à trois aspects de la nouvelle structure de l'emploi : le fait que le secteur tertiaire soit devenu le principal employeur, la croissance de l'emploi non standard et l'évolution des exigences en matière de compétences[7]. Depuis le début du siècle, le secteur tertiaire occupe une place croissante dans l'offre d'emploi, mais le mouvement s'est accéléré au cours des deux dernières décennies. En 1988, environ 71 % de l'emploi se trouvait dans ce secteur.

Ces dernières années, l'emploi non standard (tel que travail à temps partiel, travail à court terme défini comme d'une durée inférieure à six mois, travail indépendant et travail dans des agences de personnel temporaire) a pris de l'ampleur au Canada. Par exemple, la part du travail à temps partiel dans l'emploi total, généralement concentré dans les services traditionnels, est passée de 4 % en 1953 à 15 % au milieu des années 80. Le travail à temps partiel occupe une place particulièrement importante au Québec et en Saskatchewan, où 40 % environ des emplois créés depuis 1975 ont été des emplois à temps partiel. Bien que la croissance de l'emploi non standard ait pu donner plus de souplesse à la politique d'embauchage des employeurs, pour les salariés, elle a été synonyme d'emploi instable, de faible rémunération et de possibilités minimales de formation et de promotion [*L'emploi au futur*, Conseil économique, 1990].

Alors que les compétences requises dans le secteur secondaire sont souvent de niveau moyen, elles sont plus diversifiées dans le secteur tertiaire. La croissance explosive qu'a connue ce dernier secteur a touché aussi bien les emplois de gestionnaire que toute une gamme d'emplois peu qualifiés. D'autre part, près des deux tiers des emplois du secteur tertiaire sont axés sur l'information, et ce type d'emplois prend également une place de plus en plus importante dans le secteur secondaire.

L'évolution de la composition de l'emploi a d'importantes répercussions sur le fonctionnement du marché du travail. Le fait que l'emploi se concentre davantage dans le secteur tertiaire et que des compétences nouvelles soient requises a accru les déséquilibres entre la demande et l'offre de main-d'œuvre. En outre, la diminution de la mobilité de la main-d'œuvre entre les différents secteurs d'activité a intensifié les déséquilibres [Gera et Rahman, 1990]. En

raison de la gravité de ces déséquilibres, certaines personnes ont connu des périodes de chômage prolongées[3]. Les travailleurs âgés, dont les compétences sont liées à une entreprise spécifique, risquent particulièrement de connaître ce type de chômage.

L'augmentation du nombre d'emplois non standard relativement mal rémunérés et instables place devant un choix difficile le chômeur qui occupait auparavant un poste à plein temps. En acceptant un emploi à temps partiel, par exemple, il pourrait s'exposer à une baisse de son niveau de vie. Ce facteur, combiné à l'incertitude liée à cette forme d'emploi, peut inciter le chômeur à chercher un emploi « standard », et donc à rester plus longtemps en chômage. Le problème réside dans le déséquilibre entre ce qui est offert (la demande de main-d'œuvre) et ce que souhaite le travailleur (l'offre de main-d'œuvre). Summers [1986], étudiant un problème semblable, avance qu'aux États-Unis la réduction du nombre d'emplois à haut salaire n'est pas compensée par la croissance de l'emploi à bas salaire, et que le chômage temporaire que connaissent les travailleurs perdant des emplois de la première catégorie est important.

L'existence du CLD ajoute encore au déséquilibre du marché du travail. Des recherches antérieures réalisées par Gera, Rahman et collab. [1988], selon une approche fondée sur la courbe chômage-emplois vacants, confirment que le CLD a accru l'ampleur des déséquilibres du marché du travail au cours de la période 1976-1985, tant à l'échelle du Canada que dans les différentes régions. Les chercheurs ont constaté que l'augmentation de la proportion de chômeurs de longue date était la raison principale de la pente ascendante de la courbe nationale et de certaines courbes régionales.

La baisse de l'intensité de la recherche d'emploi chez les chômeurs de longue date

Les périodes prolongées de chômage peuvent aussi s'expliquer par la baisse de l'intensité de la recherche d'emploi chez les chômeurs. Une diminution de cette intensité peut amener le chômeur à disposer de moins d'informations sur les emplois offerts, et c'est peut-être pourquoi le « manque d'information » a été invoqué par les chômeurs comme l'une des raisons pour lesquelles ils ne trouvent pas d'emploi. Clemenson [1987] constate qu'en 1986 la proportion de ceux qui recouraient à plus de quatre méthodes de recherche d'emploi était plus faible chez les chômeurs de longue date (en chômage continu depuis un an ou plus) que chez les chômeurs de fraîche date. Ces données semblent indiquer que l'intensité de la recherche d'emploi est relativement moindre chez les chômeurs de longue date. Ils ont tendance à employer des méthodes plus informelles, telles que s'informer auprès de leurs amis et de leurs parents, consulter les petites annonces, répondre à certaines ou en placer eux-mêmes.

Le recours relativement plus fréquent à ces méthodes informelles peut être l'indice chez ce groupe d'un certain découragement. Il peut tenir aussi au fait que les chômeurs de longue date sont marqués par le chômage, et constituer une étape du processus qui en fera des éléments marginaux de la population active.

Autres facteurs

D'autres facteurs peuvent aussi causer la persistance du chômage, et par conséquent influer sur les probabilités de sortie du chômage. La générosité du régime d'assurance-chômage accroît la durée du chômage [Milbourne et collab., 1989] et peut entraîner des changements d'attitude se traduisant par des périodes répétées de chômage [House, 1990]. Par ailleurs, les réactions des employeurs à des facteurs tels que l'élévation des frais fixes non salariaux ou l'incertitude quant à la demande future de leurs produits peuvent influer sur les probabilités de sortie du chômage [Flanagan, 1988; Corak, 1990c].

Les causes du chômage de longue durée : résumé

Le CLD constaté au Canada ces dernières années est imputable à plusieurs facteurs. Alors que la création d'emplois a été vigoureuse durant la récente période d'expansion, l'impression d'un *manque d'emplois* est fondée en ce qui concerne les chômeurs de longue date, dont les débouchés ont pu être réduits par la hausse du taux d'activité des travailleurs de 25 à 54 ans. La diminution du taux d'activité des personnes de 55 ans et plus s'explique peut-être par le découragement suscité par de longues périodes de chômage. L'évolution de la nature des emplois a entraîné des déséquilibres qui ont réduit l'employabilité de certains individus ainsi que leurs probabilités de sortie du chômage. L'accentuation de ces déséquilibres est un autre indice que certains des chômeurs de longue date voient dans leur *manque d'expérience* et leur *manque de qualification* d'importantes raisons de leur incapacité de trouver du travail. Enfin, l'impression d'un *manque d'information* peut être le résultat de la baisse d'intensité de la recherche d'emploi chez les personnes en question.

Les répercussions macroéconomiques du chômage de longue durée

Le CLD entraîne deux répercussions importantes sur le plan macroéconomique. Premièrement, le chômeur de longue date a peu de chances d'intervenir dans le jeu de la concurrence qui s'exerce sur le marché du travail, et de ce fait d'influer sur la détermination des salaires. Ainsi, une hausse du

taux de chômage peut avoir une incidence désinflationniste moindre si le niveau de CLD est élevé. Deuxièmement, le CLD peut déclencher un phénomène d'hystérèse du chômage. Selon la notion d'hystérèse, le taux naturel du chômage à un moment donné est une fonction positive des taux de chômage antérieurs. Dans la présente section, nous examinerons tour à tour chacune de ces répercussions macroéconomiques.

Inflation salariale et chômage de longue durée

Le problème de l'inflation peut se présenter de la manière suivante : ceux qui fixent les salaires sur le marché du travail le font généralement en fonction de la majoration des prix escomptés et ceux qui fixent les prix le font, quant à eux, en fonction de la majoration des salaires prévus. Si ces majorations sont trop fortes, il en résulte une hausse de l'inflation.

Le lien entre les mouvements du chômage et de l'inflation est illustré au moyen d'une équation appelée courbe de Phillips. Le concept pertinent du chômage en l'occurrence est le taux de chômage non accélérationniste (TCNA). Si le taux réel tombe en deçà du TCNA, il en résulte une accélération de l'inflation salariale. S'il est supérieur au TCNA, la concurrence que livrent les chômeurs pour obtenir les emplois disponibles a pour effet de freiner l'augmentation des salaires. La traditionnelle courbe de Phillips est souvent représentée par la simple équation suivante (abstraction faite d'autres variables pertinentes) :

$$W_t = a - b\,(U_t - U_{nt}), \tag{3}$$

où W_t est le taux de l'inflation salariale au cours de la période t, U_t est le taux de chômage, et U_{nt}, le TCNA.

Cette interaction entre l'inflation et le chômage peut varier selon la composition de l'effectif des chômeurs. Ainsi, on a constaté récemment au Canada que la hausse du taux de chômage dans les années 80 et sa stabilisation à des niveaux élevés se sont accompagnées d'une augmentation parallèle de la proportion du CLD. Ces chômeurs de longue date n'interviennent guère dans le jeu de la concurrence qui s'exerce sur le marché du travail. Certains soutiennent que ces chômeurs pourraient être tenus à l'écart du marché du travail, formant une population active marginalisée. Quant à son influence, ce groupe s'assimile davantage aux inactifs qu'aux chômeurs. Cette mise à l'écart peut réduire la concurrence à l'égard des emplois offerts sur le marché du travail et nuire au bon fonctionnement de celui-ci, surtout s'il y a une forte proportion de chômeurs de longue date.

De simples diagrammes de l'offre et de la demande de main-d'œuvre permettent d'illustrer la thèse précitée. Le graphique 11(a) illustre la demande

de main-d'œuvre (L_d) dans une économie axée sur la productivité marginale de la main-d'œuvre. La courbe L_s (réelle) désigne la courbe réelle de l'offre de main-d'œuvre dans l'économie, comprenant toute la main-d'œuvre disponible à différents taux de salaires. Si le marché fonctionne efficacement et que le jeu de la concurrence s'exerce librement, le point d'équilibre sur ce marché du travail est l'emploi L_0 et le salaire W_0. Supposons maintenant que l'effectif des chômeurs dans cette économie se compose de chômeurs de fraîche date et de chômeurs de longue date et que ces derniers ont été marginalisés au point qu'ils sont considérés comme ne faisant pas partie de la population active. L'offre effective de main-d'œuvre dans cette économie est alors réduite à L_s (effective). Ce résultat laisse supposer que les chômeurs de longue date ont cessé d'avoir quelque influence que ce soit sur le processus de négociations collectives. En pareil cas, l'emploi d'équilibre est ramené à L_1 et les augmentations salariales à W_1. Ce scénario renforce la théorie suivant laquelle l'effet désinflationniste des taux de chômage élevés est peut-être moindre que prévu lorsque le CLD est important.

Considérons maintenant une politique qui vise à réduire la proportion de chômeurs de longue date, par exemple une subvention salariale marginale versée aux employeurs. Selon ce scénario, il en résulte une augmentation de l'offre effective de main-d'œuvre à tous les niveaux de salaire. Le marché du travail peut alors être représenté comme au graphique 11(b). La courbe de l'offre effective de main-d'œuvre est maintenant L_s' (effective). Les valeurs emploi et salaire deviennent L_2 et W_2. Il faut en conclure que l'emploi augmente et les salaires baissent à mesure qu'un plus grand nombre de chômeurs de longue date s'intègrent à la masse de la population active. La baisse des salaires et des taux de chômage contribue en fait à améliorer la situation en ce qui concerne le chômage et l'inflation dans l'économie[9].

Pour pouvoir procéder à une analyse empirique de l'effet du CLD sur le tandem salaire-inflation, il faut étudier séparément l'effet du chômage de courte durée et celui du CLD. Pour ce faire, il faut modifier l'équation habituelle de la courbe de Phillips de la façon suivante :

$$W_t = a_1 - b_1 (U_{st} - c_1 U_{lt}),$$

où $b_1 > c_1 > 0$. (4)

W_t est le taux de l'inflation salariale pendant la période t et U_{st} et U_{lt} désignent respectivement le taux de chômage de courte durée et le taux de chômage de longue durée. Compte tenu de l'incidence de l'inflation prévue (Pe_t) et d'autres variables pertinentes du marché (X_t), l'équation empirique devient :

$$W_t = a_2 - b_2 U_{st} - c_2 U_{lt} + d\, Pe_t + g\, X_t,$$

où $b_2 > c_2 > 0, d > 0$. (5)

Graphique 11

Chômage de longue durée et salaires

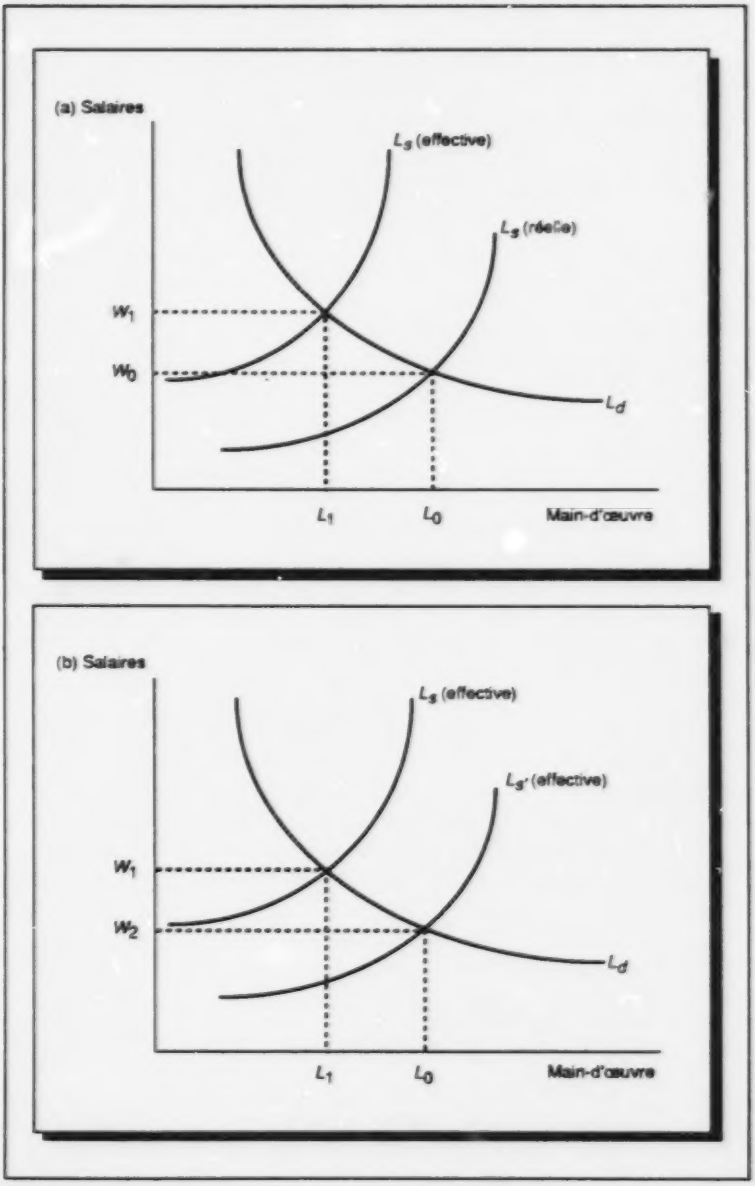

L'OCDE [1987] a examiné l'incidence du CLD sur l'inflation salariale en appliquant l'équation 5 pour six pays, soit l'Autriche, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et les États-Unis. Les résultats n'ont pas été probants. On a constaté que le chômage de courte durée a eu un effet important pour l'Autriche et les États-Unis alors que l'incidence du chômage de longue durée n'a été significative que pour la France. Ni l'un ni l'autre des deux taux de chômage n'a eu d'incidence marquée dans les autres pays.

Nous avons appliqué l'équation 5 dans le cas du Canada pour la période 1977-1987 en utilisant les données trimestrielles. Les variables utilisées pour les calculs de régression étaient les suivantes :

W_t = taux de croissance des salaires horaires industriels composés;

U_{st}, U_{lt} = taux de chômage de courte et de longue durée;

Pe_t = moyenne mobile des taux d'inflation antérieurs sur sept trimestres;

X_t = croissance de la productivité dans le secteur manufacturier ou écart entre les taux d'augmentation de l'IPC et le déflateur du PIB, ou encore la progression des salaires minimums par rapport aux salaires moyens décalés.

Les résultats obtenus selon les différentes versions de l'équation figurent au tableau 10. Les estimations ont été corrigées au besoin aux fins d'autocorrélation. Les résultats indiquent que, dans tous les cas, le coefficient du taux de chômage de longue durée était négligeable. On a constaté qu'une hausse du taux de chômage de courte durée a une incidence négative marquée sur les salaires. La progression des taux d'inflation prévus a eu un effet positif sur l'évolution des salaires. Aussi étrange que cela puisse paraître, la croissance de la productivité n'influe aucunement sur l'évolution des salaires horaires. Le comportement des salaires minimums par rapport aux salaires moyens est un facteur important dans l'évolution du salaire global; plus ce rapport est élevé, plus les salaires horaires sont élevés.

Dans la mesure où le chômage de longue durée n'exerce aucune pression sur les salaires, les conclusions du graphique 11(b) – à savoir qu'une réduction du CLD résultant d'une politique améliore le rapport chômage-inflation – deviennent pertinentes. Selon une analyse effectuée à l'aide de la courbe de Phillips, les mesures destinées à réduire le chômage de longue durée contribuent alors à abaisser le taux naturel et à accroître l'efficacité du marché du travail.

Tableau 10

Résultats des équations salariales, Canada, 1977 (3e trimestre)-1987 (3e trimestre)[1]

	Coefficients estimatifs		
	(1)	(2)	(3)
Variables indépendantes			
Constante	0,643	0,515	0,298
	(1,042)	(0,817)	(0,441)
Taux de chômage	–0,138	–0,116	–0,097
de courte durée (U_{st})	(2,229)	(1,931)	(1,521)
Taux de chômage	0,031	0,030	0,031
de longue durée (U_{lt})	(1,091)	(0,996)	(1,045)
Inflation prévue (Pe_t)	1,174	1,143	1,210
	(10,285)	(9,950)	(9,576)
Variation de la productivité	0,067		
	(1,054)		
Écarts entre le déflateur		0,110	
du PIB et l'IPC		(0,722)	
Ratios du salaire minimum			0,072
aux salaires moyens			(1,959)
R^2	0,860	0,858	0,870
Erreur-type	0,382	0,391	0,374
Statistique de Durbin-Watson	1,967	1,856	1,774

NOTE Les chiffres entre parenthèses sont des ratios *t*.
1 Variable dépendante : variations du salaire horaire (W_t).

Hystérèse et chômage de longue durée

Par contraste avec la notion traditionnelle suivant laquelle le taux de chômage naturel demeure constant dans le temps, selon le concept d'hystérèse, le taux varie en fonction des mouvements des taux de chômage antérieurs. Ce lien entre le taux naturel et les taux antérieurs s'explique par le fait qu'un taux de chômage continuellement élevé entraîne des changements dans les caractéristiques structurelles de l'économie, provoquant ainsi une hausse du taux naturel. Ces changements structurels peuvent survenir dans les stocks de capital humain et matériel ainsi que dans le processus de négociations collectives.

Le CLD peut mener à l'hystérèse du chômage par le biais d'une détérioration des compétences de même que par le manque d'expérience professionnelle.

Ces facteurs sont à l'origine de la persistance du chômage. De plus, le chômage prolongé est généralement attribuable à une récession. Lorsqu'il y a récession, le niveau d'investissement est faible. Il en résulte une diminution du stock de capital, ce qui accroît le chômage (s'il n'y a pas de progrès technologique) et, par ricochet, le taux naturel.

Le rôle passif des chômeurs de longue date dans le processus de négociation des salaires peut aussi engendrer l'hystérèse. Ainsi, il peut s'établir un modèle de négociation collective faisant intervenir à la fois les travailleurs occupés « insiders » et les chômeurs « outsiders » [Blanchard et Summers, 1986; Lindbeck et Snower, 1989]. Selon ce modèle, ce sont surtout les travailleurs occupés, lesquels sont représentés par des syndicats, qui influent sur les salaires; les chômeurs ont une influence négligeable à cet égard. En raison de cette asymétrie fondamentale du processus de fixation des salaires, les chômeurs sont privés de leurs droits de représentation, et les salaires sont fixés de manière à garantir les emplois des travailleurs occupés. L'hystérèse se produit lorsqu'un choc entraîne une baisse de l'emploi, modifiant le nombre de travailleurs occupés et, par voie de conséquence, le taux salarial d'équilibre. Les chômeurs de longue date appartiennent au groupe des « outsiders ». Si, comme on l'a fait valoir plus haut, ce groupe est moins compétitif sur le marché du travail, l'incidence accrue du CLD peut réduire la concurrence éventuelle sur le marché du travail.

Il existe une abondante documentation sur les processus qui sous-tendent le phénomène de l'hystérèse en Europe, mais non pour le Canada. Il y a des données qui montrent que l'hystérèse (soit l'influence des taux de chômage antérieurs) a effectivement contribué à la montée du chômage au Canada [Burns, 1990].

La réduction du chômage de longue durée : politiques et perspectives

Toute étude des politiques du marché du travail doit concilier les objectifs souvent opposés que sont l'équité et l'efficience. L'évolution des politiques du marché du travail dans les pays de l'OCDE [1988*a*] porte à croire qu'elles ont toujours été élaborées dans un but d'efficience et qu'on a toujours fait appel à cette fin à des mesures liées à l'offre telles que la formation, le placement et l'accroissement de la mobilité. Cependant, la récession de 1974-1976 a fait grimper le chômage (ainsi que l'inflation) à des niveaux sans précédent dans bon nombre de ces pays. La faiblesse du marché et le ralentissement de la croissance économique ont mené à l'adoption de politiques de promotion de l'emploi à caractère non inflationniste, telles que des subventions marginales à l'emploi. La longue et profonde récession du début des années 80 est venue à son tour modifier la perspective des politiques.

L'apparition d'une flambée de chômage discriminatoire (selon l'âge et d'autres caractéristiques) a fait prévaloir le point de vue suivant lequel l'aide devrait être plus sélective. La position actuelle de nombreux pays de l'OCDE consiste à faire en sorte que les programmes relatifs au marché du travail jouent un rôle distributif ou favorisent l'équité afin d'atténuer les effets du chômage sur ceux qui en souffrent le plus, c'est-à-dire les chômeurs de longue date.

Les politiques canadiennes actuelles

Les politiques susceptibles d'être élaborées pour combattre le CLD se divisent en deux grandes catégories. Dans la première catégorie, il y a les politiques visant à aider les chômeurs de longue date à réintégrer le marché du travail. Dans la deuxième, les chômeurs plus âgés se verraient offrir la possibilité d'une retraite anticipée. Compte tenu des perspectives démographiques du Canada, cette dernière option n'est pas souhaitable et ne devrait être choisie qu'en dernier recours. La présente section portera donc essentiellement sur les politiques ayant pour objectif la réintégration des chômeurs de longue date dans la population active occupée.

L'une des méthodes consiste à adopter des mesures destinées à aider ces chômeurs à accroître leur compétitivité. Celles-ci pourraient inclure des services spéciaux de placement et de counselling ainsi que la formation. Ou bien, on pourrait établir des programmes de création d'emplois à l'intention des chômeurs de longue date. Ceux-ci pourraient inclure des subventions à l'emploi, l'incitation au travail à son propre compte et la création directe d'emplois par l'État.

Le programme Développement de l'emploi, composante de la Planification de l'emploi

Tous les programmes relatifs au marché du travail destinés à aider les chômeurs du Canada sont accessibles aux chômeurs de longue date. Il peut arriver cependant que ces programmes de nature générale ne soient pas adaptés aux besoins particuliers de ce groupe. Le principal programme du Canada qui vise exclusivement à répondre aux besoins des chômeurs de longue date est le programme Développement de l'emploi, composante de la Planification de l'emploi.

Le programme Développement de l'emploi a pour objet la réintégration des chômeurs de longue date dans la population active occupée. Il conjugue divers éléments visant à accroître la compétitivité de ce groupe de travailleurs et à leur offrir des débouchés. Le but précis du programme est de permettre à des personnes qui ont été sans travail pendant au moins 24 des 30 semaines

précédentes et qui sont envoyées par l'entremise d'un Centre d'emploi du Canada d'acquérir une formation et une expérience professionnelle. Le programme comporte quatre options :

1 L'option Projets généraux — La formation est dispensée dans un établissement d'enseignement, ou en milieu de travail moyennant une supervision appropriée, ou selon les deux modes à la fois. Cette option prévoit le versement aux employeurs commerciaux d'un montant pouvant atteindre 60 % des salaires jusqu'à concurrence de 7,50 $ l'heure et de 350 $ par participant par semaine. Quant aux employeurs sans but lucratif, ils peuvent recevoir un montant pouvant atteindre 100 % des salaires jusqu'à concurrence de 7,50 $ l'heure et de 300 $ par participant par semaine. De plus, des subventions sont accordées pour le personnel, la formation ainsi que pour les dépenses d'immobilisation et de fonctionnement. La durée maximale des projets est de 52 semaines.

2 L'option Emplois subventionnés individuellement — Les programmes de formation sont conçus pour répondre aux besoins précis des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi qui sont chômeurs de longue date et qui font face à d'autres obstacles à l'emploi d'ordre social et culturel. La formation est dispensée par un promoteur qui présente une proposition globale. Les subventions prévues au titre de cette option sont semblables à celles prévues en vertu de l'option Projets généraux sous réserve d'une exception importante. La subvention salariale diminue au fur et à mesure qu'avance le projet; elle s'établit d'abord à 80 % du salaire pendant un maximum de 13 semaines pour descendre à 25 % pendant les 13 dernières semaines. Le projet ne peut durer plus de 52 semaines et le montant maximum des subventions se limite à 350 $ par participant par semaine.

3 L'option Personnes fortement défavorisées sur le plan de l'emploi — L'emploi est offert dans le cadre d'un projet communautaire à des personnes reconnues comme ayant de mauvaises habitudes de travail, qui éprouvent des problèmes de motivation ou de comportement, qui ont de graves lacunes sur le plan de la formation et de l'instruction, qui ont été placées en établissement pendant de longues périodes, qui sont analphabètes fonctionnelles ou qui ont fait abus de drogues ou de boissons alcooliques pendant de longues périodes. Les projets communautaires s'adressent notamment aux municipalités et aux conseils de bandes indiennes. Toutes les subventions versées en vertu de cette option atteignent des niveaux beaucoup plus élevés que celles attribuées en vertu des autres options. Les salaires sont subventionnés à 100 % jusqu'à concurrence de 350 $ par semaine. Les projets peuvent durer jusqu'à 52 semaines, mais la participation des travailleurs compris dans cette catégorie à la Planification de l'emploi peut durer jusqu'à trois ans.

4 L'option Achat direct — La formation professionnelle est dispensée dans des établissements d'enseignement provinciaux. L'objectif est d'accroître les

débouchés et la possibilité de revenus en favorisant l'acquisition des compétences requises par les employeurs éventuels.

Efficacité du programme Développement de l'emploi — Un nombre élevé de chômeurs de longue date ont pris part à ce programme, en particulier au cours de la période 1986-1987 (tableau 11). En outre, ce programme semble peu coûteux. En 1988-1989, par exemple, 89 000 personnes, soit environ 42 % des chômeurs de longue date ont bénéficié du programme Développement de l'emploi, et le coût assumé par le gouvernement fédéral s'est élevé à 480,7 millions de dollars.

Il semble que le programme connaisse un certain succès. Ainsi, les résultats de l'enquête de suivi portant sur l'année 1987-1988 indiquent que le taux de réussite, c'est-à-dire le pourcentage de participants qui avaient trouvé un emploi ou qui étaient en formation après avoir participé au programme Développement de l'emploi, s'établissait à 62,1 %. En outre, des enquêtes de suivi portant sur trois mois au cours de la période d'avril à décembre 1988 révèlent que le taux d'utilisation des compétences, c'est-à-dire le pourcentage de participants ayant un emploi et qui utilisent les compétences acquises dans le cadre du programme, s'élevait à environ 74 %. Les participants au programme en 1987-1988 ont déclaré, dans une proportion de 80 % environ, que le programme les aiderait à conserver leur emploi actuel ou à en obtenir de nouveaux ou de meilleurs à l'avenir.

Tableau 11

Programme Développement de l'emploi, composante de la Planification de l'emploi, Canada, 1985-1986 à 1988-1989

	Nombre de chômeurs de longue date	Nombre de personnes ayant participé au programme	Chômeurs de longue date ayant participé au programme	Total des dépenses
	(1)	(2)	(2)/(1)	
	En milliers		En pourcentage	En millions de dollars
1985-1986	322,8	96,1	29,7	326,6
1986-1987	293,9	186,9	63,5	834,2
1987-1988	269,2	110,0	40,8	596,8
1988-1989	210,7	89,0	42,2	480,7

Source : D'après Emploi et Immigration Canada, *Rapport annuel*, diverses années, et Statistique Canada, *La population active*, moyennes trimestrielles.

Une étude récente [Goss, Gilroy & Associates Ltd., 1989] a évalué l'impact du programme Développement de l'emploi en fonction de cinq critères : l'employabilité, les gains hebdomadaires moyens, la période pendant laquelle des prestations de chômage ont été touchées, les salaires reçus et les heures travaillées. La méthodologie utilisée pour cette évaluation comprenait une analyse économétrique faisant appel à des données administratives et à des résultats d'enquêtes postérieures au programme. Ceux-ci ont montré que le programme a eu un effet généralement favorable sur l'employabilité. Des gains salariaux étaient observables dans le cas des participants à l'option Emplois subventionnés individuellement, mais pas pour les participants aux autres options. Même si les résultats indiquent que la période pendant laquelle les participants ont touché des prestations de chômage après avoir participé au programme a augmenté, les tendances généralement favorables en ce qui concerne l'employabilité postérieure au programme nous portent à croire que, pour un grand nombre de participants, les périodes de chômage ont peut-être été de courte durée. L'enquête auprès des employeurs a révélé également que l'importance des déplacements attribuables au programme a été négligeable[10].

Le programme Développement de l'emploi apparaît donc comme un moyen assez efficace d'aider les chômeurs de longue date à réintégrer le marché du travail. Il favorise aussi une certaine équité en déplaçant la demande de main-d'œuvre au profit de ces travailleurs, augmentant ainsi leur revenu.

Lacunes du programme Développement de l'emploi — Dans sa forme actuelle, le programme Développement de l'emploi comporte deux lacunes. La première concerne les critères d'admissibilité et la seconde, l'absence de dispositions précises visant les travailleurs âgés touchés par le chômage de longue durée.

Critères d'admissibilité — Actuellement, pour être admissible au programme Développement de l'emploi, le travailleur doit avoir été en chômage pendant au moins 24 des 30 semaines précédentes. Cette règle de « 24 sur 30 » a été contestée. Ainsi, le Comité permanent du travail, de l'Emploi et de l'Immigration [1988] a recommandé qu'au moins 10 % des participants au programme dans chaque région du Canada en soient dispensés et que les résidants des régions où le taux de chômage moyen est d'une fois et demie supérieur à la moyenne nationale ne soient pas tenus de satisfaire à cette règle de « 24 sur 30 ». Le gouvernement a accepté la première recommandation et a rejeté la seconde parce qu'elle n'est pas compatible avec la portée et l'esprit actuels de la Planification de l'emploi.

Corak [1990*b*] a examiné la question de la règle d'admissibilité du programme Développement de l'emploi. Le présent document tire comme conclusion que le délai de carence actuel de six mois est peut-être trop long. Un délai de quatre mois serait peut-être plus réaliste. Cette conclusion se fonde

sur l'estimation de la probabilité de sortie du chômage. L'analyse montre que la très grande majorité des chômeurs ont des chances de trouver un emploi avant d'entreprendre leur quatrième mois de chômage. Après le quatrième mois, les chances de sortir du chômage baissent et demeurent relativement constantes jusqu'au dixième mois environ. Ainsi, les individus qui risquent de connaître le chômage de longue durée peuvent être identifiés comme tels à leur quatrième mois de chômage environ. L'argument en faveur d'un délai de carence de six mois n'est donc pas valable.

Ciblage des travailleurs âgés — Le programme Développement de l'emploi ne comporte pas de dispositions spéciales visant les travailleurs âgés victimes du chômage de longue durée. Or, d'après les données de la section « Les tendances démographiques », la proportion de chômeurs de longue date faisant partie de ce groupe de travailleurs s'est accrue considérablement au cours du dernier cycle économique. De plus, ces travailleurs éprouvent des difficultés particulières à sortir du chômage. Outre le fait d'avoir été en chômage pendant une longue période, ce qui en soi n'encourage pas à trouver un emploi, ils sont âgés, d'où la réduction de la probabilité de réemploi. Les employeurs hésitent souvent à embaucher ces travailleurs parce que leur durée d'emploi probable ne justifie pas à leurs yeux les coûts à engager pour les embaucher et les recycler. Le programme Développement de l'emploi doit donc accorder une attention spéciale aux travailleurs âgés victimes du chômage de longue durée.

La réintégration des travailleurs âgés

Au Canada, eu égard à la composition démographique actuelle et projetée, la réintégration des travailleurs âgés occupe une place importante. La population active canadienne vieillit. Selon le Vingt-sixième Exposé annuel du Conseil économique du Canada intitulé *Patrimoines* [1989], le pourcentage de la population totale que représentent les 20 à 64 ans diminuera; il s'établissait à 60 % en 1988 et se situera aux environs de 50 % en l'an 2040. Les travailleurs âgés seront appelés à jouer un rôle de plus en plus important et productif dans ce contexte. Le pays a donc tout intérêt à faire en sorte que ces personnes participent à part entière. La réintégration des travailleurs âgés est également recommandée dans le rapport de synthèse intitulé *L'emploi au futur* [Conseil économique, 1990]. Ce rapport fait ressortir l'importance d'une stratégie positive de réintégration fondée sur le recyclage professionnel et le counselling en matière de recherche d'emploi.

Programmes actuels à l'intention des travailleurs âgés

La principale politique canadienne du marché du travail conçue pour répondre aux besoins des chômeurs âgés fortement défavorisés, à savoir le

Programme d'adaptation pour les travailleurs âgés (PATA), est de nature compensatoire. Le PATA, qui est administré conjointement par le gouvernement fédéral et les provinces, accorde un soutien du revenu (entre 600 et 1 000 $ environ par mois) aux travailleurs âgés de 55 à 64 ans qui ont perdu leur emploi par suite d'une mise à pied massive, qui sont encore sans emploi après avoir épuisé tous leurs droits à des prestations d'assurance-chômage, et qui n'ont aucune chance réaliste de trouver un nouvel emploi même s'ils se prévalent des programmes ordinaires de formation ou d'aide à la mobilité. Le programme ne prévoit à proprement parler aucune forme d'aide à l'adaptation. Les programmes comme le PATA sont généralement coûteux, et leur champs d'application est souvent restreint [*L'emploi au futur*, Conseil économique, 1990]. En outre, ce genre de programme ne tient aucunement compte du potentiel de productivité des travailleurs âgés.

Certains programmes récents mettent l'accent sur la réintégration des travailleurs âgés. Par exemple, les projets entrepris dans le cadre du programme Extension, administré par les Services d'emploi du ministère d'Emploi et Immigration, s'adressent, entre autres, aux chômeurs de longue date et aux travailleurs âgés. Ce programme fait appel aux organismes communautaires pour offrir des services d'emploi aux clients dont les besoins peuvent être mieux satisfaits par des projets de ce genre que par l'entremise des Centres d'emploi du Canada. En 1988-1989, 13 projets ont été créés pour les chômeurs de longue date, et huit pour les travailleurs âgés.

Il y a aussi le programme Transitions, administré par le gouvernement de l'Ontario, qui offre une aide financière aux travailleurs âgés de 45 ans et plus pour les inciter à se prévaloir des possibilités de formation et de recyclage afin de faciliter leur réemploi. Chaque participant se voit accorder des crédits de formation de 5 000 $, applicables sur deux ans, qu'il peut utiliser soit pour acquitter les frais réels et vérifiables de formation supportés par l'employeur qui s'engage à former le participant, soit pour payer les frais d'inscription à des cours dispensés par des établissements de formation publics ou privés, ou pour les deux types de formation à la fois. Le nombre de candidats au programme s'élevait à 1 900 au cours de l'exercice 1988-1989, dont 1 300 ont été acceptés et 850 ont reçu une formation. Le nombre de candidats au cours de la période allant d'avril 1989 à décembre 1989 a atteint 1 800, dont 1 300 ont été acceptés et 1 000 ont reçu la formation. Pour l'exercice 1988-1989, le programme était doté d'un budget de 4 millions de dollars. Tout indique que le programme répond à un besoin réel [*L'emploi au futur*, Conseil économique, 1990].

Politiques innovatrices

Une politique innovatrice souhaitable pourrait consister à faire en sorte que l'aide destinée aux travailleurs âgés soit de nature préventive. Ainsi, l'aide

ex ante pourrait être consentie dans des circonstances bien précises, comme dans le cas d'un licenciement permanent ou de la fermeture d'une usine, où le nombre de travailleurs âgés touchés est très élevé. Nous proposons que les principes du programme Transitions s'appliquent à toutes les autres régions du Canada. De plus, compte tenu du caractère régional du CLD au Canada, c'est au niveau local que les services de counselling et de placement ont le plus de chances d'être efficaces. À cette fin, il y aurait peut-être lieu de créer des « clubs de l'emploi » [OCDE, 1988*a*], lesquels pourraient faire appel à la participation de bénévoles recrutés auprès des entreprises locales et des organismes communautaires ainsi que d'anciens chômeurs chroniques qui ont réussi à réintégrer le marché du travail.

Les politiques à l'intention des travailleurs âgés victimes du chômage de longue durée doivent également viser des objectifs à la fois d'efficience et d'équité. Une des solutions possibles serait de relever le niveau des subventions à l'emploi destinées aux travailleurs âgés, comme cela se fait en Australie et en Allemagne [OCDE, 1988*a*]. Cette mesure aurait pour effet d'encourager l'embauche de travailleurs âgés. Une autre méthode consiste à créer des emplois à temps partiel, qui pourraient intéresser notamment les travailleurs âgés dont les qualifications sont moins en demande et qui ne justifient pas un emploi à temps plein. Dans la même veine, l'expérience de l'OCDE révèle que les programmes visant à créer des emplois autonomes ont produit des résultats encourageants. Cependant, on a constaté que les programmes de ce type ont remporté plus de succès dans le cas des chômeurs de fraîche date, dont les qualifications n'avaient pas été gravement érodées. À cet égard également, l'identification précoce des chômeurs âgés qui pourraient être vulnérables au chômage de longue durée devient une considération importante.

Conclusions

Le niveau relativement peu élevé de CLD au Canada (par rapport à la situation du chômage en général) ne doit pas servir de prétexte pour se bercer d'illusions. La proportion des chômeurs de longue date (par rapport au nombre total de chômeurs) s'est accrue au cours du dernier cycle économique, et il y a une forte probabilité que cette proportion continue d'augmenter pendant le prochain repli conjoncturel. Cette tendance, ainsi que la répartition inégale du fardeau de CLD – surtout entre les régions et les groupes d'âge – et la concentration de la période de chômage chez les chômeurs de longue date sont autant de raisons qui montrent la nécessité d'inscrire la lutte contre le CLD au premier rang des objectifs de la politique canadienne du marché du travail. Cette conclusion est renforcée par l'analyse des répercussions qu'entraîne le CLD sur le processus d'adaptation au marché du travail et des effets « marquants » de ce type de chômage sur les individus.

Le programme Développement de l'emploi, composante de la Planification de l'emploi, par l'entremise des Centres d'emploi du Canada, offre actuellement un ensemble complet de services intégrés à l'intention des chômeurs de longue date. En règle générale, ces programmes ont donné de bons résultats, mais il y aurait sans doute lieu d'en améliorer la conception. Par exemple, en ce qui concerne les critères d'admissibilité actuels (avoir été en chômage pendant 24 des 30 semaines précédentes), le délai pourrait être ramené à quatre mois. Ce repérage plus précoce éviterait d'éroder davantage les compétences. Plus important encore, il faut, dans le cadre de ces programmes, prévoir des dispositions spéciales pour les travailleurs âgés. Il s'agit du groupe qui risque le plus d'être frappé par le CLD et qui a le plus besoin d'aide.

La fréquence croissante du CLD chez les travailleurs âgés suscite beaucoup de préoccupations, compte tenu en particulier du poids démographique que ceux-ci devraient avoir, selon les projections, dans la population active future. Ce problème est exacerbé par la diminution de leurs chances de sortie du chômage au cours du récent cycle économique. Des mesures compensatoires pourraient certes contribuer à alléger à court terme le fardeau de ces travailleurs, mais à long terme, leur réintégration dans la population active occupée justifie l'adoption de politiques spéciales. Ces initiatives destinées à favoriser la réintégration doivent prévoir des éléments qui contribuent non seulement à accroître la compétitivité des chômeurs de longue date, mais aussi à leur trouver un emploi, du moins dans les premiers temps.

La disparité de la répartition du CLD entre les régions n'est qu'une des manifestations de l'évolution de la nature des emplois attribuable aux changements structurels. La baisse des prix des matières premières, la flambée des prix de l'énergie et l'intensification de la concurrence internationale ont forcé les industries canadiennes à rationaliser leurs activités, ce qui a profondément transformé la nature des emplois. Les déséquilibres résultant de cette rationalisation, conjugués à la profonde récession du début des années 80, se sont traduits par de longues périodes de chômage pour certains travailleurs. Bref, les caractéristiques de la demande de main-d'œuvre ont joué un rôle au moins aussi important que celles des travailleurs dans la détermination de la persistance du chômage. Les politiques actuelles visant à remédier aux difficultés des chômeurs de longue date doivent tenir compte de la situation différente des régions.

Appendices

A Estimations logit

Tableau A-1

Estimations logit sur la probabilité d'entrée en chômage de longue durée, 1986[1]

	Groupe de référence	Coefficient	Erreur-type
Variables :			
Constante		–0,101*	0,102
Groupes d'âge			
17 à 19 ans	35 à 44 ans	–0,781*	0,104
20 à 24 ans		–0,338*	0,073
25 à 34 ans		–0,006	0,058
45 à 54 ans		0,119***	0,074
55 à 64 ans		0,442*	0,090
Féminin	Masculin	–0,121*	0,048
Célibataire	Marié	0,157*	0,056
Autre état matrimonial		0,351*	0,051
Autre que chef de ménage	Chef de ménage	0,218*	0,051
Scolarité			
Études primaires	Études	0,288*	0,087
Études secondaires	secondaires	0,067	0,073
Études postsecondaires		–0,119	0,092
Études universitaires		–0,395*	0,118
Étudiant		–0,767*	0,075
Régions			
Atlantique	Ontario	0,660*	0,067
Québec		0,481*	0,075
Prairies		0,150**	0,071
Colombie-Britannique		0,570*	0,083
Motif de cessation d'emploi			
Mise à pied temporaire	Autres motifs	–0,927*	0,172

*Significatif au niveau de 1 %.
**Significatif au niveau de 5 %.
***Significatif au niveau de 10 %.
1 Variable dépendante :
1 = en cas de chômage de longue durée (en chômage pendant plus de six mois au cours de l'année);
0 = absence de chômage de longue durée.
Source D'après les données de l'Enquête sur l'activité, Statistique Canada, 1986.

B Rapport entre les variations du taux de chômage et la proportion de chômage de longue durée

Le présent appendice constitue un test économétrique de l'hypothèse suivant laquelle les variations du CLD sont étroitement reliées aux mouvements du taux de chômage.

Plusieurs autres spécifications sont proposées dans les ouvrages sur la vérification du rapport qui existe entre le CLD et le taux de chômage. Ainsi, selon Franz [1987], le CLD peut être considéré purement comme un indicateur de la persistance du chômage. Il propose l'équation suivante pour vérifier la persistance :

$$LTU_t = a_0 + a_1 S^n_{i=1} U_{t-i}, a_1 > 0, \qquad \text{(B-1)}$$

où LTU_t égale la proportion du CLD par rapport au chômage total, et U_{t-i} égale les taux de chômage antérieurs. Nickell [1987] propose un test qui tient compte d'une tendance dynamique :

$$LTU_t = b_0 + b_1 LTU_{t-1} + b_2 U_t + b_3 U_{t-1} + b_4 U_{t-2}. \qquad \text{(B-2)}$$

Selon cette formulation, à mesure que le taux de chômage augmente, la proportion du CLD baisse dans un premier temps ($b_2 < 0$). À long terme, elle augmente en même temps que le chômage ($b_3, b_4 > 0$).

Les formulations utilisées dans le présent appendice pour vérifier le rapport entre le CLD et le taux de chômage combinent des éléments des propositions B-1 et B-2. Nous avons posé en principe que le CLD est déterminé principalement en tant que fonction du taux de chômage, compte tenu d'un décalage d'une année et des variations de ce taux. Cette spécification a été retenue après une certaine expérimentation. La réaction du CLD au taux de chômage décalé constitue une certaine indication de la persistance, et la réaction aux variations des taux de chômage donne une certaine indication de la dynamique. Notre estimation du rapport a été limitée par les données. Nous ne disposions pas de séries chronologiques annuelles portant sur des périodes suffisamment longues. En conséquence, nous avons utilisé des données trimestrielles pour établir les estimations. L'équation posée était la suivante :

$$LTU_t = d_0 + d_1 U_{t-4} + d_2 (U_t - U_{t-4}) + d_3 TT + e_t. \qquad \text{(B-3)}$$

Le CLD, au sens où ce terme est utilisé ici, se définit comme la proportion des chômeurs qui ont été sans emploi pendant une année ou plus par rapport au nombre total de chômeurs. U_{t-i} ($i = 0,4$) désigne les taux de chômage antérieurs et TT, la tendance temporelle révélant l'incidence de toutes les autres variables sur le CLD.

Le tableau B-1 fait état des résultats de l'estimation des coefficients de l'équation B-3 pour le Canada dans son ensemble et pour les différents groupes d'âge (personnes jeunes, dans la force de l'âge et âgées). Les taux de chômage selon l'âge ont servi à l'estimation des paramètres de l'équation B-3 pour chacun des groupes d'âge. Tous les paramètres des équations ont été estimés à l'aide de la technique Cochrane-Orcutt pour corriger la corrélation sériale.

Les résultats révèlent que le CLD peut s'expliquer en grande partie par les variations du taux de chômage survenues l'année précédente et pendant l'année en cours. La variable explicative la plus significative est le taux de chômage décalé de quatre trimestres. Pour le Canada, une hausse d'un point de pourcentage du taux de chômage une année auparavant fait augmenter, en moyenne, le CLD actuel de 1,07 %. Un résultat important des estimations est le coefficient plus élevé du taux de chômage décalé dans le cas des travailleurs âgés.

Tableau B-1

Déterminants du chômage de longue durée, estimations des moindres carrés ordinaires, Canada, 1976-1987

		Groupes d'âge		
	Canada 1976-1987	Jeunes (15 à 24 ans) 1977-1987	Dans la force de l'âge (25 à 54 ans) 1977-1987	Travailleurs âgés (55 à 64 ans) 1977-1987
Constante	–5,98	–0,064	–0,05	–0,07
	(5,80)	(9,67)	(8,97)	(4,93)
U_{t-4}	1,07	0,63	1,53	2,71
	(9,02)	(12,99)	(13,43)	(7,33)
ΔU	0,30	0,33	0,31	0,66
	(2,81)	(7,44)	(3,02)	(2,13)
TT	0,10	0,0001	0,001	0,001
	(6,52)	(1,74)	(4,84)	(2,87)
R^2	0,97	0,87	0,96	0,90
Statistique de Durbin-Watson	1,79	1,71	1,22	1,49
Erreur-type	0,50	0,01	0,01	0,02

NOTE Les chiffres entre parenthèses sont des ratios *t*.

Notes

1 Les données sur la durée du chômage utilisées pour la présente étude proviennent de l'Enquête sur la population active (EPA). Dans cette enquête, la durée du chômage se définit comme le nombre de semaines continues pendant lesquelles une personne est considérée comme étant en chômage. Ces données sur la durée posent cependant un problème, car elles portent sur des périodes de chômage incomplètes ou en cours. Il peut s'ensuivre une sous-estimation de la durée moyenne des périodes de chômage terminées. Néanmoins, les données de l'enquête nous éclairent sur la fréquence du CLD au Canada.

2 Des données sur le CLD pour les provinces des Prairies n'étaient pas disponibles pour la période antérieure à 1983.

3 Nous avons aussi analysé la fréquence du CLD selon d'autres caractéristiques démographiques – le sexe, l'état matrimonial et le niveau d'instruction – et avons découvert que :

– les hommes, en particulier les hommes âgés, ont été davantage touchés par le CLD;

– les hommes mariés ont été victimes du CLD dans une plus grande proportion;

– les moins scolarisés ont été plus vulnérables au CLD.

Le secteur d'activité et le type de profession dans le dernier emploi occupé ont été aussi des facteurs importants. Même si la fréquence du CLD est maintenant plus élevée dans tous les secteurs d'activité et professions, elle a quand même été relativement plus élevée dans les industries productrices de biens que dans le secteur des services.

4 Pour des renseignements plus détaillés concernant la méthodologie et la description des données, voir Corak [1990*a*].

5 Les données sur les mouvements bruts proviennent de l'Enquête sur la population active (EPA), dans laquelle le sixième de l'échantillon est renouvelé chaque mois et est pris en compte dans l'enquête pour les cinq mois suivants. Par conséquent, cinq sixièmes de l'échantillon sont identiques pendant n'importe quelle période de deux mois consécutifs et peuvent être appariés pour établir la situation d'une personne vis-à-vis de l'activité – emploi, chômage ou inactivité – pour le mois en cours et le mois précédent. Ces données appariées constituent la série de données sur les mouvements bruts. Pour plus de détails, voir Hasan et de Broucker [1985].

6 Les probabilités annuelles de sortie ont été établies à partir des moyennes des probabilités trimestrielles de sortie. Ces dernières ont été calculées de la manière suivante : pour les chômeurs de fraîche date, on établit la probabilité en comparant l'effectif des travailleurs qui ont été en chômage pendant une période de trois à six mois à celui des personnes qui sont en chômage depuis moins de trois mois à un point dans le temps survenu trois mois (un trimestre) auparavant. Pour les chômeurs de longue date, on établit la probabilité en comparant l'effectif des personnes qui sont en chômage depuis un an ou plus à celui des travailleurs qui ont été en chômage pendant une période de 6 à 12 mois à un point dans le temps survenu six mois (deux trimestres) auparavant. La formule utilisée est la suivante :

$$\frac{U_{t-1}^{(1)} - U_t^{(2)}}{U_{t-1}^{(1)}}$$

où U(i) égale le nombre de personnes qui étaient en chômage depuis i mois/ans ou plus au moment t.

Dans le cas des chômeurs de longue date, le nombre de personnes qui ont été en chômage pendant une période de 12 à 18 mois aurait dû correspondre à $U_t^{(2)}$. Mais il n'existe pas de données pour cette durée. Nous avons plutôt utilisé les données sur les travailleurs qui ont été en chômage pendant 12 mois ou plus. Nous sommes d'avis que la plupart de ces chômeurs pourraient en fait être classés dans la catégorie des personnes en chômage pendant une période de 12 à 18 mois.

Cette méthode de calcul des probabilités de sortie ne tient pas compte de l'incidence d'autres facteurs tels que les caractéristiques des individus. Elle donne néanmoins une idée générale des chances de sortir du chômage.

7 Cet argument s'inspire des données figurant dans le rapport de synthèse du Conseil économique du Canada intitulé *L'emploi au futur* [1990].

8 Comme le fait remarquer un des experts, les mesures de la gravité des déséquilibres devraient comprendre des données sur la durée du chômage ainsi que sur la durée de la vacance des postes. La durée de la vacance des postes donne une indication de la situation en ce qui concerne la demande de main-d'œuvre. Cependant, nous ne disposions pas de telles données, et autant que nous le sachions, celles-ci n'existent pas.

9 Gera [1988] analyse de façon assez détaillée l'incidence des politiques telles que les subventions salariales sur l'interaction chômage-inflation.

Il laisse entendre que les politiques de ce genre, en s'adressant spécialement aux travailleurs relativement défavorisés par un taux de chômage élevé, la diminution du pouvoir de négocier, la rigidité des salaires ou d'autres caractéristiques n'exercent aucune pression à la hausse sur les coûts salariaux dans l'ensemble. Le chômage pourrait alors décroître sans qu'il y ait hausse correspondante de l'inflation. On dit souvent de ce phénomène qu'il équivaut à « fausser la courbe de Phillips » [Baily et Tobin, 1977].

10 Pour une analyse détaillée de ce point de vue, voir Gera [1988].

Liste des tableaux et des graphiques

Tableaux

1	Durée moyenne du chômage au Canada, 1979-1989	2
2	Fréquence du chômage de longue durée et taux de chômage, Canada, 1976-1989	3
3	Taux de chômage selon la durée du chômage, Canada, 1976-1989	5
4	Répartition de la durée annuelle du chômage, Canada, 1977-1980 et 1982-1987	12
5	Probabilité conditionnelle d'entrée en chômage de longue durée en 1986	14
6	Entrées dans l'effectif des chômeurs, 1975-1987	19
7	Moyenne annuelle des taux mensuels d'entrée et de sortie, Canada, 1976-1989	21
8	Causes des problèmes relatifs à la recherche d'un emploi, Canada, 1986	30
9	Décomposition du rapport emploi-population, Canada, 1977-1988	32
10	Résultats des équations salariales, Canada, 1977 (3e trimestre)-1987 (3e trimestre)	41
11	Programme Développement de l'emploi, composante de la Planification de l'emploi, Canada, 1985-1986 à 1988-1989	45
A-1	Estimations logit sur la probabilité d'entrée en chômage de longue durée, 1986	53
B-1	Déterminants du chômage de longue durée, estimations des moindres carrés ordinaires, Canada, 1976-1987	56

Graphiques

1	Chômage de longue durée, Canada, 1976-1989	4
2	Fréquence du chômage de longue durée dans les provinces, 1976-1989	7
3	Proportion du chômage de longue durée, par groupe d'âge, Canada, 1978-1989	8
4	Composition du chômage de longue durée, par groupe d'âge, Canada, 1976-1989	10
5	Chômage de longue durée et chômage total, certains pays, 1979-1988	16
6	Taux d'entrée et de sortie, Canada, 1976-1989	22
7	Taux d'entrée et de sortie, par région, Canada, 1976-1989	24
8	Probabilités de sortie pour les chômeurs de fraîche date et de longue date, Canada, 1976-1989	26

9	Probabilités de sortie pour les chômeurs de longue date, selon l'âge, Canada, 1981-1989	27
10	Probabilités de sortie des chômeurs de longue date, par région, Canada, 1976-1989	28
11	Chômage de longue durée et salaires	39

Bibliographie

Baily, M. N. et J. Tobin [1977], « Macroeconomic effects of selective employment and wage subsidies », *Brookings Papers on Economic Activity*, n° 2, p. 511-541.

Blanchard, Olivier J. et Lawrence H. Summers [1986], « Hysteresis and the European unemployment problem », dans *NBER Macroeconomic Annual*, n° 1, p. 15-89.

Budd, Alan et collab. [1987], « Long-term unemployment and the shifting U-V curve: A multi-country study », *European Economic Review*, vol. 31, nos 1 et 2, p. 296-305.

Burns, Andrew [1990], « Le chômage au Canada – Aspects frictionnels, structurels et conjoncturels », document de travail n° 1, Conseil économique du Canada.

Campbell, Malcolm R. [1989], « A review of the commitment to the full employment objective, Canada, 1945-1985 », texte non publié, groupe de recherche sur les problèmes de chômage, Conseil économique du Canada.

Canada, Parlement, Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration [1988], *Examen des programmes de la planification de l'emploi*, deuxième rapport , Ottawa.

Clark, Kim B. et Lawrence H. Summers [1981], « Demographic differences in cyclical employment variation », *Journal of Human Resources*, n° 16, hiver, p. 61-79.

Clemenson, Heather A. [1987], « Les chômeurs – Leurs méthodes de recherche d'emploi, 1977-1986 », *La population active*, Statistique Canada, octobre, p. 85-121.

Conseil économique du Canada [1990], *L'emploi au futur – Tertiarisation et polarisation*, rapport de synthèse, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada.

_____ [1989], *Patrimoines*, Vingt-sixième Exposé annuel, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada.

Corak, Miles [1990*a*], « Le chômage au Canada de 1977 à 1987 », document de travail n° 10, Conseil économique du Canada.

_____ [1990*b*], « Eligibility rules in the Canadian Job Strategy: Shifting the burden or targeting the assistance », texte non publié, Conseil économique du Canada.

____ [1990c], « Recession, recovery, and persistence: Canadian unemployment during the 1990s », texte non publié, groupe de recherche sur les problèmes de chômage, Conseil économique du Canada.

Flanagan, R. J. [1988], « Le chômage, un problème d'embauche ? », *Revue économique de l'OCDE*, n° 11, automne, p. 135-170.

Franz, Wolfgang [1987], « Hysteresis, persistence and the NAIRU: An empirical analysis for the Federal Republic of Germany », dans l'ouvrage publié sous la direction de R. Layard et L. Calmfors, *The Fight against Unemployment*, Bruxelles, Centre of European Policy Studies.

Gera, Surendra [1988], *La création d'emplois dans le secteur privé – Analyse du programme de crédit d'impôt à l'emploi*, Conseil économique du Canada, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada.

Gera, Surendra, S. S. Rahman et collab. [1988], « Help-wanted index, job vacancies, and structural unemployment in Canada », étude présentée aux réunions de l'Association économique du Canada, à Windsor, du 3 au 5 juin 1988, et aux réunions de la Western Economic Association, à Los Angeles, les 2 et 3 juillet 1988.

Gera, Surendra et S. S. Rahman [1990], « Sectoral labour mobility and Canadian unemployment », texte non publié, groupe de recherche sur les problèmes de chômage, Conseil économique du Canada.

Goss, Gilroy & Associates Ltd. [1989], *Évaluation du programme Développement de l'emploi, rapport final*, Évaluation des programmes, Emploi et Immigration Canada.

Hasan, A. et P. de Broucker [1985], *Chômage et dynamique du marché du travail au Canada*, Conseil économique du Canada, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada.

House, Douglas [1990], « Le rôle de l'assurance-chômage », *Au Courant*, vol. 10, n° 3, p. 10, Conseil économique du Canada.

Lindbeck, Assar et Dennis J. Snower [1989], *The Insider-Outsider Theory of Employment and Unemployment*, Cambridge (Mass.), MIT Press.

Milbourne, R. D., et collab. [1989], « Unemployment insurance and unemployment dynamics », étude présentée aux réunions de l'Association économique du Canada, à Québec, du 1er au 3 juin.

Nickell, S. J. [1987], « Why is wage inflation in Britain so high? », *Oxford Bulletin of Economics and Statistics*, n° 49, p. 103-128.

Organisation de coopération et de développement économiques [1988*a*], *Mesures d'aide aux chômeurs de longue durée dans quelques pays de l'OCDE*, Paris.

_____ [1988*b*], *Perspectives de l'emploi*, Paris, septembre.

_____ [1987], *Perspectives de l'emploi*, Paris, septembre.

Summers, Lawrence H. [1986], « Why is the unemployment rate so very high near full employment? », *Brookings Papers on Economic Activity*, n° 2, p. 339-396.